

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

District de Luxembourg

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2015

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques

NOMENCLATURE		
Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	910 930	Enseignement Enseignement fondamental Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
		910
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Précarité sociale		260

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Caractéristiques Générales

Population au 01.03.2011	3 691	Superficie de la commune	17,420 km ²
Population au 31.12.2013	3 958	Superficie des bois appartenant à la commune	306,955 ha
31.12.2014	4 128	Superficie des prés et terres labourables appartenant à la commune	28,000 ha
31.12.2015 (estimation)	4 260	Voirie: vicinale	12,000 km
		rurale	21,000 km

Fiscalité

Taux annuels	Impôt foncier					Impôt commercial communal	Remarques
	A	B	B 1 / B 2	B 3 / B 4	B 5 / B 6		
2013	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	270,00	
2014	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	
2015	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	

TAXES D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Taxes d'eau

Taxes d'élimination des déchets

	Approvisionnement en eau			Utilisation de la canalisation			Enlèvement des ordures		
	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'ordures	taxe fixe par an	Remarques
Montant des taxes au 31.12.2013	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages		225.00	ménage à 1 personne
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel		225.00	ménage à 2 personnes et plus, assurant le compostage privé
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole		285.00	ménage à 2 personnes et plus
Montant des taxes au 31.12.2014	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages		225.00	ménage à 1 personne
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel		225.00	ménage à 2 personnes et plus, assurant le compostage privé
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole		285.00	ménage à 2 personnes et plus
Montant des taxes au 31.12.2015	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages			modifications suivant décisions à prendre en cours d'exercice (adaptation à la loi)
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel			
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole			

RELEVÉ DU PERSONNEL COMMUNAL

(Emploi salarié)

Personnel suivant statut	Années		Postes de personnel en place au							
	31 décembre 2005		31 décembre 2011		31 décembre 2014		31 décembre 2015			
	A	B	A	B	A	B	A	B		
1. Fonctionnaires*										
- plein temps (40 h/s)	5	200,00	5	200,00	6	240,00	7	280,00		
- mi-temps (20 h/s)	1	20,00	2	40,00	2	40,00	3	60,00		
- temps partiel (x h/s)										
Sous-total 1:	6	220,00	7	240,00	8	280,00	10	340,00		
2. Salariés à tâche intellectuelle (anciens employés privés au service d'une commune)										
- plein temps (40 h/s)	3	120,00	3	120,00	4	160,00	3	120,00		
- mi-temps (20 h/s)			1	20,00	1	20,00	1	20,00		
- temps partiel (x h/s)										
Sous-total 2:	3	120,00	4	140,00	5	180,00	4	140,00		
3. Salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)**										
- plein temps (40 h/s)	11	440,00	12	480,00	11	440,00	12	480,00		
- mi-temps (20 h/s)										
- temps partiel (x h/s)	2	66,50								
Sous-total 3:	13	506,50	12	480,00	11	440,00	12	480,00		
TOTAL GENERAL:	22	846,50	23	860,00	24	900,00	26	960,00		

Légende:

A: Nombre d'agents en place
 B: Total des heures de travail par semaine fournies par les différents agents sous A avec :

1) pour le "plein-temps"
 B= multiple de 40 h/s

2) pour le "mi-temps"
 B= multiple de 20 h/s

3) pour le "temps partiel"
 B=total des heures fournies par les différents agents sous A exprimé en heures par semaine

Pour les agents dont le cadre normal plein temps correspond à une fraction d'un poste de 40 h/s, il y a lieu de les convertir en équivalents - postes de 40 heures par semaine

Exemple:

20 heures d'un cadre de 20 heures correspond à un équivalent poste de 40 heures/semaine

18 heures d'un cadre de 25 heures correspond à un équivalent poste de $18/25 \times 40 = 28,8$ heures/semaine

* y compris les employés admis au régime de pension des fonctionnaires communaux (employés communaux)

** y compris les femmes de charge

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2014	Annuité 2015			Solde au 31.12.2015
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	9-154/3720/873	2007/2026	1 500 000,00	922 143,57	79 539,36	74 524,39	5 014,97	847 619,18
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	0	2015/2035	1 800 000,00	1 800 000,00	47 996,00	43 676,36	4 319,64	1 756 323,64
		CAIS	0	2015/2035	5 200 000,00	5 200 000,00	136 553,58	123 994,95	12 558,63	5 076 005,05
		CAIS	0	2015/2035	2 100 000,00	2 100 000,00	56 004,00	50 963,64	5 040,36	2 049 036,36
Totaux:						10 022 143,57	320 092,94	293 159,34	26 933,60	9 728 984,23

Engagements financiers de la Commune

1) Syndicats de commune et établissements publics placés sous la surveillance de la commune

A) Part dans les frais de fonctionnement et apports en capital

Nom du syndicat et/ou de l'établissement public	exercice	article	crédit budgétaire
Eco-Center Bascharage	2015	3/510/648211/99003	115 000,00
Minett-Kompost	2015	3/510/648211/99001	35 000,00
Minett-Kompost	2015	3/510/648211/99002	38 000,00
Pimodi (piscine)	2015	3/823/648211/99001	187 696,09
SES (eau)	2015	3/630/648211/99001	300 000,00
SICEC (crématoire)	2015	3/626/648211/99001	450,00
SICONA (environnement)	2015	3/542/648211/99001	13 868,92
SICONA (environnement)	2015	3/542/648212/99001	71 500,00
SICONA (environnement)	2015	4/542/221200/15011	30 000,00
SIDOR (ordures ménagères)	2015	3/510/648211/99001	100 000,00
SIGI (informatique)	2015	3/120/648211/99002	47 958,29
SIGI (informatique)	2015	3/120/648211/99003	37 507,47
SIVEC (épuration)	2015	3/520/648211/99001	110 000,00
SYVICOL	2015	3/120/648211/99004	4 630,80

B) Part dans les intérêts et dans le remboursement d'emprunts de syndicats

Nom du syndicat	montant initial de l'emprunt	solde au 31.12	exercice	article	crédit budgétaire

2) Cautions accordées par la Commune

Nom du cautionné	Autorisation Date	montant	nature (emprunt / compte courant)	durée

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	113 689,02	0,00	155 590,53	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	113 689,02	0,00	155 590,53	0,00		
	- restants de 2013						
	Total 036	113 689,02	0,00	155 590,53	0,00		
	Total général 0	113 689,02	0,00	155 590,53	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	7 635,39	8 000,00	7 900,00	8 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	7 635,39	8 000,00	7 900,00	8 000,00		
	Total 112	7 635,39	8 000,00	7 900,00	8 000,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>produit des téléphones à prépaiement</i>	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	7 656,00	11 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	7 656,00	11 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002 - taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel);						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	495,78	500,00	250,00	500,00		
744400/99001 G	Subvention Ministère Stages Etudiants	495,78	500,00	250,00	500,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	77 493,98	78 000,00	82 300,00	0,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les majorations biennales	77 493,98	78 000,00	82 300,00	0,00		
	- participation à raison de 75% dans les majorations biennales des fonctionnaires du secrétariat et de la recette, suivant arrêté grand-ducal du 4.4.1964 - abolition de cette recette à partir de 2015						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	12,50	12,50	12,50		
744612/99001 G	Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité	0,00	12,50	12,50	12,50		
	- part dans le produit du timbre de la carte d'identité * loi du 26 janvier 1953 et règlement g.d. du 20.2.1968, revisant les montants fixés par la prédite loi						
744612/99002 G	Participation de l'Etat dans les frais de recensements	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- recensements agricoles (15 mai et 1er décembre) et fiscal (15 octobre) - plus de recensement fiscal à partir de 2013						
746000	Indemnités d'assurance touchées	2 648,78	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre	2 648,78	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	* remboursements pour dégâts causés						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	1 724,21	0,00	5 000,00	22 000,00		
748310/99001 G	Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal	1 724,21	0,00	5 000,00	22 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
748380/99001	autres remboursements	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo						
	- remboursements divers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	4 412,52		
748391/99001	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	4 412,52		
	- en 2015: décomptes pour 2014						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	25 595,46	20 000,00	15 000,00	5 000,00		
748392/99001	*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	25 595,46	20 000,00	15 000,00	5 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	191,58	100,00	100,00	100,00		
755300/99001	inérêt OP	191,58	100,00	100,00	100,00		
	* intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs						
	Total 120	115 805,79	112 142,50	114 192,50	44 555,02		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00		
706080/99001	participation jumelage	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
	Total 140	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	54 892,80	54 000,00	54 000,00	54 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	54 892,80	54 000,00	54 000,00	54 000,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 14 juillet 2014: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	2 592 811,70	2 461 191,70	2 465 763,93	2 610 961,38		
707120/99001	Impôt commercial	2 592 811,70	2 461 191,70	2 465 763,93	2 610 961,38		
	- taux fixé en séance du 14.07.2014 (290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 4.11.2014, N°: 3195						
707140	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79EUR) par chien par an						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 087 102,91	6 402 569,82	6 519 287,22	6 604 506,66		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 087 102,91	6 402 569,82	6 519 287,22	6 604 506,66		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 4.11.2014, N°: 3195						
	Total 170	8 734 807,41	8 925 761,52	9 047 051,15	9 277 468,04		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748391 G	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	0,00		
748391/99001 G	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- en 2013: décomptes pour 2012 et 2013 (voir tableau en annexe)						
	- modification par la Ministère de l'Intérieur						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	108,90	100,00	50,00	100,00		
<i>755210/99001</i>	<i>Intérêts sur compte courant</i>	108,90	100,00	50,00	100,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	18 090,29	2 500,00	2 500,00	1 000,00		
<i>755220/99001</i>	<i>Intérêts sur compte à terme</i>	18 090,29	2 500,00	2 500,00	1 000,00		
	Total 180	18 199,19	2 600,00	2 550,00	1 100,00		
	Total général 1	8 876 447,78	9 053 004,02	9 176 193,65	9 331 123,06		
2/223/	2 Protection sociale						
2/223/	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	15 284,10	26 000,00	25 000,00	31 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	15 284,10	26 000,00	25 000,00	31 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro)						
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, à définir via décisions du conseil communal à prendre le moment venu						
	Total 223	15 284,10	26 000,00	25 000,00	31 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	1 740,06	0,00	3 000,00	4 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht</i>	1 740,06	0,00	3 000,00	4 000,00		
	- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention						
	Total 241	1 740,06	0,00	3 000,00	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	0,00	0,00	0,00	0,00		
706170/99001	Service d'Accueil de la MRE facturé aux parents d'enfants scolarisés	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant règlement-taxe approuvé par le conseil communal le 30 octobre 2009 (règlement standard, tel qu'il a été adapté par la suite - recettes encaissées par prestataire à partir de 2013, en suivant les termes de la loi						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la MRE pour les enfants scolarisés	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant convention signée ou à signer entre la commune et le Ministère de la Famille, respectivement avec le gestionnaire - plus de recette à ce niveau à partir de 2013, vu l'adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion d'une convention tri-partite entre la commune, l'Etat et le prestataire, suivant décision du conseil communal du 29 mars 2013 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%.						
748380	Autres remboursements	75 409,73	0,00	10 000,00	0,00		
748380/99001	Autres remboursements	75 409,73	0,00	0,00	0,00		
	- remboursement de montants trop perçus en 2012 par le gestionnaire de la MRE						
748380/99002	Remboursement MRE suivant décomptes annuels	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
	- avances perçues de trop en 2013						
748800	Autres produits d'exploitation divers	51 600,00	59 500,00	40 190,00	51 265,00		
748800/99001	remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire	51 600,00	59 500,00	40 190,00	51 265,00		
	- dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013						
	Total 242	127 009,73	59 500,00	50 190,00	51 265,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	29 033,69	0,00	22 744,92	0,00		
748380/99001	<i>maison des jeunes - autres remboursements</i>	29 033,69	0,00	22 744,92	0,00		
	- remboursement de montants trop peçus en 2012 et 2013 par le gestionnaire de la MDJ						
	Total 250	29 033,69	0,00	22 744,92	0,00		
	Total général 2	173 067,58	85 500,00	100 934,92	86 265,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
706150	Services régaliens	1 760,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
706150/99001	<i>Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires</i>	1 760,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies						
	- les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers						
	suivant délibération annuelle du conseil communal.						
	- tarifs applicables:						
	1. frais de personnel:						
	- pompier par heure 10.00Eur						
	2. Prestatziions forfaitaires:						
	- ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur						
	- destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur						
	- éliminatiuon de polluztions par hydrocarb.						
	par intervention 100.00Eur						
	- débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur						
	- travaux de pompage par heure 40.00Eur						
	- appel malveillant 150.00Eur						
	- toute autre intervention technique 50.00Eur						
	- mise en route à partir de 2011/12						
	Total 320	1 760,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total général 3	1 760,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux</i>	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00		
	- subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2015: subside relatif aux travaux exécutés en 2015 - report des travaux prévus en 2014 vers 2015, vu certains aléas qui sont apparus						
	Total 411	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	152 011,73	186 000,00	150 000,00	200 000,00		
<i>702200/99001</i>	<i>Ventes de produits forestiers (bois,....)</i>	152 011,73	186 000,00	150 000,00	200 000,00		
	- suivant plan de coupe et de culture à approuver par le conseil communal - y comprise tva au montant de: 14.814,81EUR pour 2015						
	Total 412	152 011,73	186 000,00	150 000,00	200 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	90,00	600,00	200,00	600,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxe de chancellerie : Permis de pêche</i>	90,00	600,00	200,00	600,00		
	- vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152						
708211	Loyers et charges de terrains	3 253,64	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Location de la pêche, de la chasse</i>	3 253,64	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
	- suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse - sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 413	3 343,64	4 800,00	4 400,00	4 800,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	0,00	6 700,00	7 600,00	7 600,00		
708211/99001	fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières - à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000 (24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs, montant annuel 4.477,86EUR, adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+)	0,00	6 700,00	7 600,00	7 600,00		
	Total 419	0,00	6 700,00	7 600,00	7 600,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz) - suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993,	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
	approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz						
	Total 422	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	375,00	2 000,00	750,00	1 500,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	375,00	2 000,00	750,00	1 500,00		
	- mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'organisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	2 795,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	2 795,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
	- subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat						
	Total 441	3 170,00	3 700,00	2 450,00	3 200,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	3 600,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics	3 600,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations						
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	0,00	0,00	3 150,00		
748800/99001	allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur	0,00	0,00	0,00	3 150,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013						
	Total 492	3 600,00	3 500,00	3 500,00	6 650,00		
	Total général 4	204 125,37	233 500,00	180 250,00	251 050,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	3 831,31	11 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>704000/99001</i>	<i>Vente de déchets recyclables à VALORLUX</i>	3 831,31	11 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage)						
705100	Ventes de marchandises	3 061,50	3 000,00	2 500,00	1 500,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles</i>	3 061,50	3 000,00	2 500,00	1 500,00		
	- délibération du 9.9.1987, approuvée par arrêté g.d. du 29.10.1987: 1.900.-F par poubelle (47.10EURO)						
	- adjonction d'un prix pour vente de poubelles d'occasion à 1.000.-F, suivant délibération du 9 juin 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 31 juillet (arrêté Grand-Ducal), resp. le 3 août 1995 (Ministère de l'Intérieur) (24.79EUR)						
	- cette recette deviendra sans objet à la mise en oeuvre d'une nouvelle réglementation sur les déchets						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	327 657,50	417 500,00	320 000,00	400 000,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	327 657,50	417 500,00	320 000,00	400 000,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures:						
	- à partir de 2000:						
	7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes						
	9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus						
	les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F						
	* suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000						
	- à partir de 2001:						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne 10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F * suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001 - à partir de 2003: 210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006 - redevances à adapter en cours d'exercice 2015 vu le projet de remanier le système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du 1er juillet 2015						
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	96,12	65,00	65,00	65,00		
744611/99001 S	SIDOR / compensation kilométrique - compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR	96,12	65,00	65,00	65,00		
748380	Autres remboursements	75,00	200,00	200,00	200,00		
748380/99001	remboursement prix Eco-Card en cas de perte - RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013	75,00	200,00	200,00	200,00		
	Total 510	334 721,43	431 765,00	327 765,00	406 765,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015										
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre										
2/520/	520 Gestion des eaux usées																
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	213 971,76	433 000,00	463 000,00	475 000,00												
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	213 971,76	433 000,00	463 000,00	475 000,00												
	- taxe d'utilisation de la canalisation: * à partir de 1995: 12.-F (0.30EUR) par m3 d'eau consommé, exception pour les agriculteurs: forfait de 200 m3 à prendre en considération pour le calcul de la taxe (eau à usage ménager), l'eau à usage de l'alimentation du bétail est imunié * suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 14 avril (arrêté Grand-Ducal), resp. le 25 avril 1995 (Ministère de l'Intérieur) * augmentation de la taxe à 16.-F (0.40EUR) par m3, suite à la décision du conseil communal du 30 décembre 1997, afin de résorber le déficit existant dans ce service * augmentation de la taxe à 0.50Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 20 janvier 2003, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2003) * augmentation de la taxe à 0.75Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 22 février 2006, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2006) - jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006 - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Redevance fixe</td> <td style="text-align: center;">Redevance variable</td> </tr> <tr> <td>. secteur des ménages:</td> <td style="text-align: center;">15,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">2,00€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur industriel:</td> <td style="text-align: center;">64,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">0,78€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur agricole:</td> <td style="text-align: center;">50,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">1,00€/m3</td> </tr> </table> (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)		Redevance fixe	Redevance variable	. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3	. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3	. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3				
	Redevance fixe	Redevance variable															
. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3															
. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3															
. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3															
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00												
<i>706120/99001</i>	<i>Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation</i>	0,00	250,00	250,00	250,00												
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation																
	Total 520	213 971,76	433 250,00	463 250,00	475 250,00												
2/542/	542 Protection de la nature																

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	750,00		
748380/99001	<i>remboursement du Sicono des frais administratifs avancés</i>	750,00	750,00	750,00	750,00		
	- remboursement du Sicono-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat						
	Total 542	750,00	750,00	750,00	750,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
705100	Ventes de marchandises	0,00	130,00	0,00	0,00		
705100/99001	<i>vente de composteurs</i>	0,00	130,00	0,00	0,00		
	- vente de composteurs au particuliers intéressés						
	* sensibilisation de la population pour les compostage privé, par la vente à coût modéré d'installations privées						
	* crédit pour l'acquisition prévu à l'article 3.0730.6070						
	* vente au particuliers au prix de 2/3 du prix d'achat, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure						
	- sans objet à partir de la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation sur les déchets						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
744710/99001 G	<i>Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
	Total 590	0,00	130,00	0,00	10 000,00		
	Total général 5	549 443,19	865 895,00	791 765,00	892 765,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212/99001	Loyers logement concierge et ancien presbytère Dippach - Logement- école : 72.000 (1.784,83EUR) * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
748380	Autres remboursements	557,71	750,00	750,00	750,00		
748380/99001	remboursement de frais d'électricité avancés * remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)	557,71	750,00	750,00	750,00		
	Total 612	14 342,59	14 750,00	14 750,00	14 750,00		
2/621/	621 Places publiques						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	495,80	495,80	495,80	495,80		
741000/99001	taxe d'autorisation service taxis - taxe en relation avec des autorisations concédées pour l'exploitation de services de taxis, en vertu du règlement-taxe du 8 juin 1998, approuvé par les autorités supérieures compétente le 10 respectivement le 15 juillet 1998 * 10.000.-F par autorisation (247.89EUR)	495,80	495,80	495,80	495,80		
	Total 621	495,80	495,80	495,80	495,80		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	500,00	500,00		
748350/99001	Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 624	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	7 500,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)	7 500,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires	1 100,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires	1 100,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	74,37	8 000,00	1 000,00	8 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière	74,37	8 000,00	1 000,00	8 000,00		
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de collumbarium: 743.68 * à partir de 1995: 30.000.-F/collombarium, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR)						
	Total 626	8 674,37	17 000,00	7 000,00	17 000,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	381 909,66	495 000,00	529 420,00	541 780,00		
702300/99001	Vente d'eau	381 909,66	495 000,00	529 420,00	541 780,00		
	- prix de consommation d'eau: - à partir de 2000: 39.-F (H.T.) par m3 (0.97EUR) * suivant délibération du 31 janvier 2000, modifiée par celle du 3 août 2000 - à partir de 2003: 1.00EUR (H.T.) par m3 * suivant délibération du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 1.50EUR (H.T.) par m3 * suivant délibération du 22 février 2006 - jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006 - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001) - TVA au montant de 15.320,39Eur comprise pour 2015 4						
702300/99002	Article interne de compensation relatif à la gratuité d'eau (volet alimentation en eau)	0,00	0,00	0,00	0,00		
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	35 011,45	149 000,00	154 500,00	155 530,00		
706021/99001	Abonnement à l'eau - frais fixes	35 011,45	149 000,00	154 500,00	155 530,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'article 2/630/702300/99001) - TVA au montant de 4.398,05Eur comprise pour 2015						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable	0,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	- travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés - montant total, tva de 109.22EUR comprise						
748380	Autres remboursements	5 131,05	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
748380/99001	<i>remboursement par Q8 (surtaxe)</i>	5 131,05	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
	* régularisation d'une situation avec la société Q8, concernat un comptage d'eau à Bettange						
	Total 630	422 052,16	653 250,00	693 170,00	706 560,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	12 337,30	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
744611/99001 G	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	12 337,30	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
	Total 640	12 337,30	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	7 500,00	7 000,00	7 500,00	10 500,00		
708212/99001	<i>Location emplacement GSM</i>	7 500,00	7 000,00	7 500,00	10 500,00		
	- redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	Total 690	7 500,00	7 000,00	7 500,00	10 500,00		
	Total général 6	465 402,22	705 545,80	735 965,80	762 355,80		
	8 Loisirs, culture et culte						
2/810/	810 Loisirs						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/810/	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	15 950,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>cours loisirs (sport, culture)</i>	15 950,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	15 950,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	446,21	0,00	446,21		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>	0,00	446,21	0,00	446,21		
	- accord de principe entre la commune de Dippach et celle de Bascharage, concernant la mise à disposition temporaire du hall sportif au profit du Handball-Club de Bascharage (loyer par soirée: 6.000.-F); suivant convention approuvée par le conseil communal le 14 avril 1994, approuvée en date du 2 août 1994, sous le N°: 57/94/CAC (148.74EUR) - chiffre minimal pour 2003 et 04, étant donné que la commune de Bascharage dispose d'un local propre à partir de l'hiver 2000						
	Total 822	0,00	446,21	0,00	446,21		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	3 600,00	3 995,79	4 095,79	4 195,79		
<i>708213/99001</i>	<i>Recettes provenant de la location des centres culturels</i>	3 600,00	3 500,00	3 600,00	3 700,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
<i>708213/99002</i>	<i>Recettes charges locatives</i>	0,00	495,79	495,79	495,79		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831	3 600,00	3 995,79	4 095,79	4 195,79		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	458,10	600,00	500,00	500,00		
748380/99001	remboursement de frais d'électricité avancés	458,10	600,00	500,00	500,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	458,10	600,00	500,00	500,00		
	Total général 8	20 008,10	22 042,00	21 595,79	22 142,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
706170	Services d'encadrement	1 650,00	0,00	0,00	0,00		
706170/99001	Part des parents dans les classes neiges	1 650,00	0,00	0,00	0,00		
	- participation des parents aux frais de l'organisation d'une classe de neige, suivant délibération du conseil communal du 22 avril 2002						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
744611/99002 C	Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	- minerval des élèves * délibération du 3.08.1992, approuvée par arrêté g.d. du 15.9.1992: 9.000.-F par an par élève dont les parents n'habitent pas la commune de Dippach (223.10EUR) * délibération du 22 février 2006, portant augmentation de ce minerval à 350,00EUR par trimestre à partir de la rentrée scolaire 2006/07 - modifications à mettre en oeuvre à partir de 2010 suite aux						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	40 438,95	84 200,00	82 000,00	86 500,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce</i>	40 438,95	84 200,00	82 000,00	86 500,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune, suivant nouvelles dispositions légales						
748380 G	Autres remboursements	204 831,08	1 000,00	27 128,24	1 000,00		
<i>748380/99001 G</i>	<i>Autres remboursements</i>	204 831,08	1 000,00	27 128,24	1 000,00		
	- remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale - pour 2013 et 2015: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010, 2011 et 2013, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117 et remboursement pour la commune de Dippach: 27.128,24€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 3 novembre 2014, N°: 3201)						
	Total 910	246 920,03	88 800,00	112 728,24	91 100,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	2 350,00	3 000,00	1 500,00	2 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Cours pour adultes</i>	2 350,00	3 000,00	1 500,00	2 000,00		
	droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours						
	- délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	600,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>subsidés du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise</i>	0,00	0,00	0,00	600,00		
	- subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant convention à passer le moment venu et la cas échéant						
	Total 930	2 350,00	3 000,00	1 500,00	2 600,00		
	Total général 9	249 270,03	91 800,00	114 228,24	93 700,00		
	TOTAL GENERAL	10 653 213,29	11 059 286,82	11 278 523,93	11 441 400,86		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	155 590,53	0,00	0,00	0,00		
<i>691000/99001</i>	<i>Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	155 590,53	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	155 590,53	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	155 590,53	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	9 539,84	12 700,00	8 000,00	11 200,00		
<i>615243/99001</i>	<i>Menues dépenses imprévues du collège échevinal</i>	9 539,84	12 700,00	8 000,00	10 000,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux, entre autres pour les nouveaux-nés						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
<i>615243/99002</i>	<i>Menues dépenses imprévues du collège échevinal</i>	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, éventuellement par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	34 646,49	36 000,00	35 500,00	36 300,00		
<i>642110/99001</i>	<i>*Collège des bourgmestre et échevins - indemnités</i>	34 646,49	36 000,00	35 500,00	36 300,00		
	- en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
	d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	7 596,97	10 800,00	7 000,00	10 800,00		
<i>643110/99001</i>	<i>*Conseil communal - jetons de présence</i>	7 596,97	10 800,00	7 000,00	10 800,00		
	- délibération du 19 octobre 2000: * 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance						
	Total 111	51 783,30	59 500,00	50 500,00	58 300,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	116,55	500,00	0,00	100,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Fournitures de bureau pour les bureaux de vote</i>	116,55	500,00	0,00	100,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	0,00	100,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote</i>	0,00	1 000,00	0,00	100,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015						
608122	Petit équipement	365,06	3 000,00	200,00	1 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Autre petit équipement pour les bureaux de vote</i>	365,06	3 000,00	200,00	1 000,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015						
615241	Frais de réception	360,19	500,00	250,00	500,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais de réception</i>	360,19	500,00	250,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	1 240,30	1 300,00	1 300,00	1 350,00		
642800/99001	Indemnité pour les membres des bureaux de vote	1 240,30	1 300,00	1 300,00	1 350,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - suivant les dispositions réglementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	6 395,09	6 600,00	6 400,00	6 700,00		
643800/99001	jetons de présence pour les membres des bureaux de vote	6 395,09	6 600,00	6 400,00	6 700,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - en suivant les dispositions réglementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	8 477,19	12 900,00	8 150,00	9 750,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 131,91	1 200,00	1 200,00	1 250,00		
642400/99001	Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire	1 131,91	1 200,00	1 200,00	1 250,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	35 741,99	53 300,00	40 000,00	45 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence	35 741,99	53 300,00	40 000,00	45 000,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR par séance						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	- augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006						
	Total 113	36 873,90	54 500,00	41 200,00	46 250,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	9 100,59	14 500,00	15 500,00	14 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	9 100,59	14 500,00	15 500,00	14 000,00		
	- enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 7.000						
608112	Electricité	8 878,04	10 000,00	9 500,00	10 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	8 878,04	10 000,00	9 500,00	10 000,00		
	- frais de la Mairie						
608113	Gaz de canalisation	6 220,47	7 000,00	7 000,00	7 750,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	6 220,47	7 000,00	7 000,00	7 750,00		
	- frais de la Mairie						
608121	Fournitures d'entretien	762,83	2 500,00	1 700,00	2 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	750,96	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	11,87	500,00	0,00	0,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
608122	Petit équipement	13 136,74	18 000,00	11 000,00	14 050,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	3 123,37	3 000,00	2 500,00	2 050,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608122/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i>	2 954,49	4 000,00	2 000,00	3 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
608122/99005	<i>machines de bureau et matériel informatique</i>	6 109,89	9 000,00	5 000,00	7 000,00		
	- dépenses diverses * en 2013: acquisition de plusieurs ordinateurs et d'un projecteur * en 2014: acquisition de plusieurs ordinateurs desk-top et d'un lap-top * en 2015: acquisition de quelques PC-Desk-Top et matériel divers dans l'optique d'un renouveau en continu afin de garantir le bon fonctionnement						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	948,99	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
	- dépenses diverses						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
608128/99001	<i>frais divers de fonctionnement</i>	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
	- frais de mesurage et extraits - divers équipements - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
611200	Loyers et charges mobilières	5 550,60	9 600,00	9 600,00	9 800,00		
611200/99001	<i>Location hardware</i>	5 550,60	9 600,00	9 600,00	9 800,00		
	- frais de location serveur et autres						
612200	Entretien et réparations	50 986,68	53 500,00	45 500,00	53 000,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	50 296,19	52 000,00	45 000,00	52 000,00		
	- bâtiments administratifs * augmentation substantielle à partir de 2005, vu la mise en service de la nouvelle Mairie et des frais de nettoyage en conséquence, supérieurs à ceux en relation avec le nettoyage de l'ancienne Mairie (nettoyage par entreprise)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique - entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau	690,49	1 500,00	500,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	21 465,77	23 300,00	22 700,00	23 500,00		
612300/99001	Contrat de maintenance installations techniques / ascenseur et chauffage ventilation - mairie: contrats de maintenance ascenseur et installation de chauffage	11 724,86	12 300,00	12 200,00	12 500,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau - mairie: contrat de mainenanee copieuses et serveur informatique	9 740,91	11 000,00	10 500,00	11 000,00		
613410	Honoraires juridiques	603,30	7 500,00	1 000,00	4 000,00		
613410/99001	Honoraires juridiques - frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats dans le cadre de causes communales à défendre	603,30	7 500,00	1 000,00	4 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	500,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise - frais divers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal	0,00	500,00	0,00	0,00		
613484	Honoraires médicaux et de soins	144,00	400,00	300,00	400,00		
613484/99001	Honoraires médicaux et de soins - à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif)	144,00	400,00	300,00	400,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	20 410,24	21 500,00	21 000,00	21 500,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...) - Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos	20 410,24	21 500,00	21 000,00	21 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle)						
614600	Assurance responsabilité civile	8 026,90	8 300,00	8 300,00	8 500,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	8 026,90	8 300,00	8 300,00	8 500,00		
	- La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune						
614800	Autres assurances	6 364,35	7 200,00	6 500,00	6 700,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 364,35	7 200,00	6 500,00	6 700,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	21 700,48	26 000,00	26 000,00	27 500,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications	21 700,48	26 000,00	26 000,00	26 500,00		
	- publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: 3.000.00EUR - compte-rendu analytique, magazine et autres publ.: 20.500,00EUR - publicité et avis de presse: 3.000.00EUR						
615100/99002	Evaluation publique sur l'opportunité de mise en route d'un système de location de bicyclettes	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	- via enquête dans la commune						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	2 000,00	250,00	1 000,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	0,00	2 000,00	250,00	1 000,00		
	- dépense à prévoir en conformité avec les dispositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal						
615241	Frais de réception	6 074,70	9 000,00	6 500,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel	6 074,70	9 000,00	6 500,00	9 000,00		
	- fête de fin d'année du personnel communal (augmentation des frais, vu une augmentation des effectifs du personnel, d'une part au niveau de l'enseignement et d'autre part suite à la						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	mise en service d'une maison relais)						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	45 969,58	49 300,00	54 500,00	49 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications	45 969,58	49 300,00	54 500,00	49 000,00		
	- taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement						
	- augmentation à partir de 2002, vu l'augmentation du nombre d'envois collectifs distribués par la poste						
	- augmentation à partir de 2012, vu la mise en route de certains "Hot-Spots"						
	- augmentation exceptionnelle en 2013, pour diverses raisons						
618110	Documentation générale	1 952,39	2 550,00	2 550,00	2 550,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	1 952,39	2 550,00	2 550,00	2 550,00		
618820	Frais de formation	1 831,00	5 000,00	5 000,00	4 000,00		
618820/99001	Frais de formation	1 831,00	5 000,00	5 000,00	4 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins						
621000	Rémunérations des salariés	622 711,99	667 300,00	647 000,00	691 500,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	409 416,95	444 500,00	460 000,00	524 500,00		
	en 2015:						
	- 1 secrétaire, 3 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps						
	- 1 receveur						
	- 1 expéditionnaire à demi-tâche à embaucher éventuellement, suivant décision du conseil communal						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	154 021,00	162 800,00	161 000,00	159 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps						
	- 2 employés communaux à temps plein						
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	51 250,55	52 000,00	18 000,00	0,00		
	- 1 salariée avec CDD, afin de reprendre les heures qui ne peuvent être prestées par le rédacteur à mi-temps avec congé politique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- reprise en 2014 sous le statut de rédacteur						
621000/99005	<i>*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire</i>	8 023,49	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndiqués de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	135 932,15	137 200,00	151 100,00	149 000,00		
623000/99001	<i>*rémunération charges patronales -fonctionnaires</i>	97 966,72	107 600,00	115 000,00	127 000,00		
	en 2014: - 1 secrétaire, 3 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps - 1 receveur						
623000/99002	<i>*rémunération charges patronales -employés communaux</i>	20 468,58	21 800,00	21 500,00	22 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein						
623000/99003	<i>*rémunération charges patronales -salariés a tâche intellectuelle</i>	7 559,46	7 800,00	2 600,00	0,00		
	- 1 salariée avec CDD, afin de reprendre les heures qui ne peuvent être prestées par le rédacteur à mi-temps avec congé politique - reprise en 2014 sous le statut de rédacteur						
623000/99004	<i>*Caisse de prévoyance fonctionnaires et employes communaux</i>	9 937,39	0,00	12 000,00	0,00		
	- dans le cadre d'un congé pour travail à mi-temps, consécutif à un congé de maternité(les 24 mois qui suivent ce congé), le reste des cotisations de la sorte est repris sous les charges patronales						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	253,73	4 000,00	500,00	2 000,00		
641000/99001	<i>licences informatiques</i>	253,73	4 000,00	500,00	2 000,00		
	- réservation des noms de domain - internet - à partir de 2015: diverses autres licences viendront s'ajouter						
642300	Indemnités aux membres du personnel	565,95	590,00	580,00	600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse - indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale	565,95	590,00	580,00	600,00		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
646500/99001	frais d'enregistrement - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)	250,00	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	98 865,15	106 515,12	106 515,12	111 096,56		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes - frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 14 novembre 2014	15 839,40	19 800,00	19 800,00	21 000,00		
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI - frais suivant circulaire du SIGI du 14 novembre 2014	44 477,99	46 498,01	46 498,01	47 958,29		
648211/99003 S	*Location logiciel SIGI - frais suivant circulaire du SIGI du 14 novembre 2014	34 195,36	35 744,71	35 744,71	37 507,47		
648211/99004 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol - suivant circulaire du syvicol du 10 novembre 2014	4 352,40	4 472,40	4 472,40	4 630,80		
648212 S	Participations à caractère spécifique	2 417,76	8 000,00	4 000,00	6 000,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.	2 417,76	8 000,00	4 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	66 000,00	17 800,00	57 800,00	111 000,00		
648510/99001 G	*Fonds pour Dépenses Communales - imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique - montant, suivant circulaire ministérielle du 30 octobre 2014 N°: 3200 pour les exercices 2014 et 2015 (supplément à payer pour 2014, suite à une première estimation en début d'année)	66 000,00	17 800,00	57 800,00	111 000,00		
688000	Autres impôts et taxes	200,00	5 700,00	5 466,73	0,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines - décompte de 2013 en 2014	200,00	5 700,00	5 466,73	0,00		
	Total 120	1 156 375,39	1 227 505,12	1 227 611,85	1 339 696,56		
3/130/	130 Coordination technique						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	360,04	1 000,00	500,00	1 000,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange - véhicules su service technique	360,04	1 000,00	500,00	1 000,00		
603500	Fournitures de bureau	96,03	600,00	300,00	300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - service technique, fournitures spécifiques	96,03	600,00	300,00	300,00		
603600	Carburants	2 497,18	2 600,00	3 500,00	3 600,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules - véhicules du service technique	2 497,18	2 600,00	3 500,00	3 600,00		
608121	Fournitures d'entretien	785,62	3 000,00	1 000,00	2 000,00		
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - pour service technique communal	84,19	1 000,00	0,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
608121/99003	<i>véhicules - fournitures d'entretien</i> - véhicules du service technique	701,43	2 000,00	1 000,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	500,00	500,00		
608122/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i> - équipements spécifiques pour le service technique	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99003	<i>véhicules - petit équipement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99005	<i>machines de bureau et matériel informatique</i>	0,00	1 000,00	500,00	500,00		
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	942,35	1 200,00	200,00	1 000,00		
608128/99001	<i>frais divers de fonctionnement</i> - divers menus frais en relation avec des des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)	942,35	1 200,00	200,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 271,17	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i> - véhicules du service technique	1 271,17	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
612300	Contrats de maintenance	5 244,00	14 500,00	6 600,00	16 000,00		
612300/99002	<i>Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau</i> - contrat de maintenance du "Système d'informaiton géographique" - bouleversements en 2014, suite à la faillite d'un fournisseur, reprise en 2015 par un nouveau fournisseur - acquisition programme de gestion des projets et maintenance en 2014	5 244,00	14 500,00	6 600,00	16 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		
614100/99001	<i>Assurances sur véhicules</i> - les trois véhicules du service technique	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
618120	Documentation technique	0,00	500,00	500,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique	0,00	500,00	500,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	193 515,38	211 300,00	216 700,00	267 900,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	118 515,31	121 300,00	121 000,00	199 000,00		
621000/99002	- 1 ingénieur technicien en 2014, embauche d'un deuxième ingénieur-technicien en 2015 *Rémunérations de base-employés communaux	26 760,58	44 000,00	49 200,00	53 000,00		
621000/99003	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal *Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle	48 239,49	46 000,00	46 500,00	15 900,00		
621000/99003	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
623000	Charges sociales (part patronale)	38 906,95	42 800,00	42 300,00	57 450,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires	28 288,11	29 300,00	29 000,00	48 000,00		
623000/99002	- 1 ingénieur technicien en 2014, embauche d'un deuxième ingénieur-technicien en 2015 *rémunération charges patronales -employés communaux	3 535,02	6 650,00	6 500,00	7 050,00		
623000/99003	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal *rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	7 083,82	6 850,00	6 800,00	2 400,00		
623000/99003	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
	Total 130	244 523,52	282 550,00	275 600,00	354 300,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	13 389,59	1 000,00	350,00	12 000,00		
615241/99001	Frais de jumelage	13 389,59	1 000,00	350,00	12 000,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2014: festivités à Landiras - en 2015: festivités à Dippach à charge de la commune						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 328,20	11 000,00	7 300,00	0,00		
616000/99001	Frais de transport jumelage	1 328,20	11 000,00	7 300,00	0,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2014: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants _ en 2015: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune						
	Total 140	14 717,79	12 000,00	7 650,00	12 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 309,90	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
646100/99001	Impôt foncier	2 309,90	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
	- impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess						
	Total 170	2 309,90	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	452,20	750,00	700,00	750,00		
613300/99001	Frais de banques	452,20	750,00	700,00	750,00		
	- frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements						
648231 G	Fonds pour l'emploi	51 856,23	49 223,83	49 329,54	52 214,85		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi	51 856,23	49 223,83	49 329,54	52 214,85		
	- suivant circulaire ministérielle du 4 novembre 2014, N°: 3195						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	0,00	1 000,00	0,00	100,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	0,00	1 000,00	0,00	100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	5 710,23	27 600,00	5 600,00	26 933,60		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts - emprunt contracté chez la BIL - y compris pour emprunts à contracter en 2014/2015	5 710,23	27 600,00	5 600,00	26 933,60		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	73 765,79	234 600,00	75 000,00	293 159,34		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement - emprunt contracté chez la BIL - y compris pour emprunts à contracter en 2014/2015	73 765,79	234 600,00	75 000,00	293 159,34		
	Total 180	131 784,45	313 173,83	130 629,54	373 157,79		
	Total général 1	1 646 845,44	1 964 578,95	1 743 791,39	2 195 904,35		
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	437,60	4 000,00	3 500,00	3 500,00		
608128/99001	activité commission du 3ième âge - activités à organiser par la commission du 3e âge (frais d'organisation) - participation aux activités conjointes de quelques communes du sud	437,60	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
608128/99002	repas sur roues - autres fournitures - acquisition et frais divers	0,00	500,00	0,00	0,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	26 000,00	25 000,00	31 000,00		
612150/99001	repas sur roues - Service de restauration - système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro) - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, à définir via décisions du conseil communal à prendre le moment venu	0,00	26 000,00	25 000,00	31 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
615241	Frais de réception	6 485,50	10 800,00	8 000,00	8 300,00		
615241/99001	fête de Noel pour retraités - frais divers - entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires	6 485,50	10 800,00	8 000,00	8 300,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	3 157,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge - activités à organiser par la commission du 3e âge (frais de transport)	3 157,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	indemnités cours de danse 3ième âge - suivant facture à présenter	500,00	500,00	500,00	500,00		
648110 P	Subventions non affectées	2 190,80	3 000,00	3 000,00	3 050,00		
648110/99001 P	excursions Amiperas - prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'AMIPERAS *2015: suite à la décision du conseil communal	1 490,80	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
648110/99002 P	subvention aux associations - subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal	700,00	800,00	800,00	850,00		
	Total 220	12 770,90	49 300,00	45 000,00	51 350,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	472,59	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608128/99001	activité commission de l'égalité des chances	472,59	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	Total 230	472,59	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
	Fournitures d'entretien	56,10	1 500,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608121							
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>	56,10	1 500,00	0,00	0,00		
	- crèche à Dippach - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	0,00	500,00	200,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
608122/99002	<i>infrastructures - petit équipement</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes						
612200	Entretien et réparations	5 647,14	10 000,00	8 700,00	9 700,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	5 647,14	8 500,00	8 500,00	8 700,00		
	- crèche à Dippach						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>	0,00	1 500,00	200,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrsastructures connexes						
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	<i>subsides crèche</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241	6 703,24	14 000,00	10 900,00	12 200,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603200	Produits d'entretien	4 496,53	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
603200/99001	<i>maison relais - bâtiments - produits d'entretien</i>	4 496,53	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
603500	Fournitures de bureau	415,69	1 000,00	500,00	1 000,00		
603500/99001	<i>maison relais - fournitures de bureau</i>	415,69	1 000,00	500,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- maison-relais à Schouweiler						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	0,00	2 500,00	2 800,00	1 500,00		
606310/99001	maison relais - fourniture eau et lait	0,00	2 500,00	2 800,00	1 500,00		
	- dans le cadre de la restauration des enfants						
608112	Electricité	6 258,60	6 450,00	6 825,00	6 750,00		
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	6 258,60	6 450,00	6 825,00	6 750,00		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	4 732,49	5 500,00	4 800,00	5 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	4 732,49	5 500,00	4 800,00	5 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608121	Fournitures d'entretien	340,29	2 000,00	1 700,00	1 700,00		
608121/99001	maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	500,00	500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608121/99002	maison relais - matériel info. et de bureau - fournitures d'entretien	340,29	1 000,00	1 200,00	1 200,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608122	Petit équipement	6 584,92	7 100,00	5 600,00	6 800,00		
608122/99001	maison relais - bâtiment - petit équipement	437,07	500,00	300,00	500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608122/99002	maison relais - matériel info et bureau - autre petit équipement	20,31	600,00	300,00	300,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608122/99004	maison relais - matériel pédagogique	6 127,54	6 000,00	5 000,00	6 000,00		
	- maison-relais à Schouweiler, pour les besoins de travail avec les enfants						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	1 000,00	900,00	4 000,00		
608128/99001	maison relais - matériel cuisine	0,00	1 000,00	900,00	4 000,00		
	- dans le cadre du fonctionnement de la maison-relais						
	- dépense plus élevée en 2015: acquisition d'une installation de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	mise à disposition adéquate d'eau du réseau						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	37 347,84	40 000,00	40 000,00	41 000,00		
611120/99001	<i>maison relais - loyer</i>	37 347,84	40 000,00	40 000,00	41 000,00		
	- prise en charge du loyer mensuel de 2.800Eur (adapté à l'indice) suite à la convention de bail entre la Fabrique d'église de Schouweiler et le commune de Dippach, du 4 juin 2009 approuvée par le conseil communal						
	- mise en route d'une nouvelle convention entre les parties suite à la décision du conseil communal du 26 septembre 2013, légère adaptation du loyer vu une surface louée plus grande						
612200	Entretien et réparations	2 119,74	4 700,00	2 000,00	3 700,00		
612200/99001	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	1 620,65	4 000,00	1 500,00	3 000,00		
612200/99002	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations matériels info et bureau</i>	499,09	700,00	500,00	700,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
612300	Contrats de maintenance	0,00	0,00	60,00	65,00		
612300/99001	<i>Maintenance (installation de distribution d'eau)</i>	0,00	0,00	60,00	65,00		
	- à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	704,60	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	<i>maison relais - frais excursions</i>	704,60	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	500,00	300,00	400,00		
615300/99001	<i>maison relais - frais postaux et frais de télécommunications</i>	0,00	500,00	300,00	400,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 272,49	2 400,00	2 400,00	2 500,00		
616000/99001	<i>maison relais - transport excursions</i>	2 272,49	2 400,00	2 400,00	2 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
648120 P	Subventions affectées	0,00	227 000,00	227 000,00	179 000,00		
<i>648120/99002 P</i>	<i>encadrement et repas MRE</i>	0,00	227 000,00	227 000,00	179 000,00		
	- suite à la convention approuvée par le conseil comunal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général	166 882,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648211/99002 P</i>	<i>encadrement et repas MRE</i>	166 882,00	0,00	0,00	0,00		
	- suite à la convention approuvée par le conseil comunal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion d'une convention tri-partite entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal du 29 mars 2013 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de cet article à l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
688000	Autres impôts et taxes	9 905,92	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	Remboursement à l'Etat d'un montant indûment touché	9 905,92	0,00	0,00	0,00		
	- suite au décompte des dépenses en relation avec la Maison-Relais pour l'exercice 2012, entre l'Etat et la commune - avances de l'Etat trop perçues						
	Total 242	242 061,11	306 150,00	300 385,00	259 915,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	20 730,00	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
648330/99001 P	subvention d'études	20 730,00	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
	à partir de l'année scolaire 2007: - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès - classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement potsecondaire; 125 Euro par an avec succès						
	Total 251	20 730,00	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	85,92	1 500,00	0,00	0,00		
608121/99001	maison des jeunes - bâtiment - fournitures d'entretien	85,92	1 500,00	0,00	0,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						
612200	Entretien et réparations	75,26	1 500,00	1 000,00	1 200,00		
612200/99001	maison des jeunes - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	75,26	1 500,00	1 000,00	1 200,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
648120 P	Subventions affectées	0,00	83 750,00	83 750,00	81 517,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>activités organisations concertées communes du sud</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers)						
	- reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
<i>648120/99002 P</i>	<i>activités SABA</i>	0,00	78 750,00	78 750,00	76 517,00		
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.)						
	- suivant convention à passer le moment venu						
	- augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète						
	- reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 253	161,18	86 750,00	84 750,00	82 717,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112	Electricité	4 172,40	4 300,00	4 550,00	4 500,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	4 172,40	4 300,00	4 550,00	4 500,00		
	- home pour scouts						
608113	Gaz de canalisation	3 755,67	8 500,00	6 000,00	6 700,00		
<i>608113/99001</i>	<i>Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>	3 755,67	8 500,00	6 000,00	6 700,00		
	- en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler						
608122	Petit équipement	371,90	500,00	400,00	500,00		
<i>608122/99001</i>	<i>home scouts - bâtiment - petit équipement</i>	371,90	500,00	400,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608128/99001	activités commission de la jeunesse - organisation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission de la jeunesse	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	300,00	300,00	320,00		
611200/99001	home scouts - location réservoir à gaz	0,00	300,00	300,00	320,00		
612200	Entretien et réparations	2 050,97	2 500,00	2 000,00	5 700,00		
612200/99001	home scouts - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - y compris nettoyage sommaire par entreprise - réfection du revêtement de l'escalier de secours en 2015	2 050,97	2 500,00	2 000,00	5 700,00		
612300	Contrats de maintenance	0,00	1 000,00	900,00	1 000,00		
612300/99001	home scout - contrat de maintenance pour l'ascenseur	0,00	1 000,00	900,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 750,00	1 850,00	1 850,00	1 900,00		
648110/99001 P	subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	1 750,00	1 850,00	1 850,00	1 900,00		
	Total 259	12 100,94	21 950,00	17 500,00	23 620,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	Subventions KRANK KANNER DOHEEM - suivant décision du conseil communal, à prendre le moment venu	0,00	0,00	150,00	150,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	80 454,32	80 454,32	57 574,76		
648120/99002 P	emploi-service de proximité - participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013 - reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication	0,00	80 454,32	80 454,32	57 574,76		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général	67 320,60	0,00	0,00	0,00		
<i>648211/99001 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i>	46 215,39	0,00	0,00	0,00		
	- service de proximité à organiser par les communes de Dippach, de Garnich et de Reckange, de concert avec l'asbl. "Objectif Plein Emploi"						
	- loyer pour locaux à disposition à payer par service à la commune de Reckange/Mess (en 2011: 3983.06EUR) * suivant convention approuvée par le conseil communal (en 2013: 84.420,82EUR)						
	- résiliation de la convention en cours d'exercice, vu la faillite de OPE						
	- reprise des activités du service de proximité par les communes concernées, en vue d'une solution durable (cf. article 3/260/648211/99002)						
	- reprise de cet article à l'article 3/260/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
<i>648211/99002 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i>	21 105,21	0,00	0,00	0,00		
	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision du conseil de principe communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE (cf. article ci-devant)						
	- reprise de cet article à l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	33 019,06	40 498,60	39 822,42	43 021,12		
<i>648220/99001 O</i>	<i>*Participation déficit office social</i>	33 019,06	40 498,60	39 822,42	43 021,12		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil communal						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	73,80	41 000,00	40 100,00	40 500,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>participations: Aide Familiale Télé-Assistance</i>	73,80	1 000,00	100,00	500,00		
	- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)						
<i>648310/99002 P</i>	<i>Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)</i>	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)						
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	2 500,00	300,00	1 000,00		
<i>648320/99001 P</i>	<i>Aides aux sinistrés</i>	0,00	2 500,00	300,00	1 000,00		
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant						
	Total 260	100 413,46	164 452,92	160 826,74	142 245,88		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	100,00	2 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activités commission de l'intégration</i>	0,00	500,00	100,00	2 000,00		
	- fête de l'amitié à organiser - mise en oeuvre d'un Welcome-Book, en faveur des nouveaux-arrivants						
615241	Frais de réception	3 390,44	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>manifestations commission de l'intégration</i>	3 390,44	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
	- fête de l'amitié à organiser						
	Total 270	3 390,44	4 500,00	3 600,00	6 000,00		
	Total général 2	398 803,86	679 102,92	648 961,74	605 047,88		
	3 Ordre et sécurité publics						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	50,00	500,00	50,00	500,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement - acquisition de matériel de sensibilisation pour la population	50,00	500,00	50,00	500,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648120/99001 P	Convention avec Déierenasyl - frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648211 C	Participations à caractère général	319,20	360,00	600,00	700,00		
648211/99002 C	Comité et actions de prévention - indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration communale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)	319,20	360,00	600,00	700,00		
648211 P	Participations à caractère général	790,00	0,00	0,00	0,00		
648211/99001 P	Convention avec Déierenasyl - frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de cet article à l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	790,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 310	1 159,20	1 860,00	1 650,00	2 200,00		
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables	0,00	1 000,00	700,00	1 000,00		
602000/99001	Produits chimiques et produits connexes	0,00	1 000,00	700,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- matériel de résorption d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes						
603200	Produits d'entretien	0,00	1 000,00	200,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	0,00	1 000,00	200,00	500,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603600	Carburants	1 328,21	2 500,00	2 500,00	2 700,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	1 328,21	2 500,00	2 500,00	2 700,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603700	Lubrifiants	0,00	250,00	100,00	200,00		
603700/99001	Lubrifiants	0,00	250,00	100,00	200,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608112	Electricité	4 279,32	6 200,00	5 200,00	5 400,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	4 279,32	6 200,00	5 200,00	5 400,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608114	Chaleur	2 957,51	4 200,00	3 500,00	4 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 957,51	4 200,00	3 500,00	4 000,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608121	Fournitures d'entretien	980,66	3 750,00	750,00	1 250,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	750,00	250,00	750,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien	980,66	3 000,00	500,00	500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122	Petit équipement	14 836,09	22 000,00	21 700,00	21 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	0,00	500,00	1 200,00	1 000,00		
	-casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608122/99003	<i>véhicules - petit équipement</i>	0,00	500,00	500,00	600,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122/99004	<i>Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie</i>	14 836,09	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur cantonal et divers:						
	- acquisition d'équipements personnels						
	- acquisition de matériel de protection de la respiration						
	- acquisitions diverses et entretien						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	- pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers						
	- en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
612200	Entretien et réparations	6 452,70	13 500,00	5 900,00	8 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	1 264,89	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange						
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i>	5 119,35	11 000,00	4 000,00	6 000,00		
	- pour véhicules d'incendie						
612200/99004	<i>entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>	68,46	1 000,00	700,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	4 886,59	5 500,00	6 200,00	6 450,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i>	4 886,59	5 500,00	5 500,00	5 700,00		
	- contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi						
612300/99002	<i>contrat de maintenance défilibrateurs</i>	0,00	0,00	700,00	750,00		
	- suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 324,40	2 500,00	2 550,00	3 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
614100/99003	Assurances sur véhicules	2 324,40	2 500,00	2 550,00	3 400,00		
618820	Frais de formation	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
618820/99001	Frais de formation	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	- frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service - y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps						
642500	Indemnités aux bénévoles	20 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
642500/99001	Indemnités aux bénévoles- prime d'ancienneté - SI	20 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires - il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu) - augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"						
648110 P	Subventions non affectées	2 550,00	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie	2 550,00	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
	- subsides ordinaires en faveur des 2 corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal						
648120 P	Subventions affectées	1 668,00	7 000,00	1 500,00	6 000,00		
648120/99001 P	remboursement part taxes communales - permis de conduire C - congés sapeurs	1 668,00	7 000,00	1 500,00	6 000,00		
	- prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001, N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003) - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648258 P	Autres participations à des traitements	4 533,19	0,00	0,00	0,00		
<i>648258/99001 P</i>	<i>prise en charge congés-sapeurs</i>	4 533,19	0,00	0,00	0,00		
	- prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi						
	- reprise de cet article à l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	66 796,67	128 400,00	84 000,00	120 100,00		
	Total général 3	67 955,87	130 260,00	85 650,00	122 300,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	13,72	20,00	10,00	20,00		
<i>603200/99091</i>	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	13,72	20,00	10,00	20,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	85,93	240,00	100,00	200,00		
<i>603300/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange</i>	85,93	240,00	100,00	200,00		
603600	Carburants	799,84	820,00	720,00	800,00		
<i>603600/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Carburants pour véhicules</i>	799,84	820,00	720,00	800,00		
603700	Lubrifiants	23,25	40,00	120,00	124,00		
<i>603700/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Lubrifiants</i>	23,25	40,00	120,00	124,00		
608112	Electricité	70,91	140,00	104,00	108,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	70,91	140,00	104,00	108,00		
608114	Chaleur	534,62	580,00	580,00	620,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	534,62	580,00	580,00	620,00		
608121	Fournitures d'entretien	399,21	480,00	600,00	520,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	40,00	20,00	40,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	159,39	200,00	400,00	240,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	239,82	240,00	180,00	240,00		
608122	Petit équipement	438,33	440,00	430,00	520,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	19,56	20,00	10,00	20,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	179,42	180,00	220,00	260,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	239,35	240,00	200,00	240,00		
608160	Vêtements professionnels	139,58	160,00	200,00	210,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	139,58	160,00	200,00	210,00		
612200	Entretien et réparations	17 825,39	55 910,00	660,00	65 900,00		
612200/99001	travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux	17 053,32	55 000,00	0,00	65 000,00		
	en 2013:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
	- partie de chemin entre la rue des Romains et le CR vers Holzem, suivant devis à approuver en cours d'exercice en 2015: - nouvelles couches de roulement des chemins: . Beim Millekräiz à Bettange (390m) . Op dem Béker à Dippach (280m) suivant décisions du conseil communal, report vers 2015 vu certains aléas - divers travaux d'entretien à effectuer par la commune (non-subventionnables)						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	150,51	200,00	100,00	200,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	581,32	640,00	520,00	640,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	40,24	70,00	40,00	60,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	154,04	164,00	176,00	240,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	154,04	164,00	176,00	240,00		
621000	Rémunérations des salariés	14 248,78	14 964,00	14 800,00	16 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	14 248,78	14 964,00	14 800,00	16 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 140,64	2 160,00	2 200,00	2 220,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 140,64	2 160,00	2 200,00	2 220,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 300,00	1 350,00	1 350,00	1 400,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles - subsides ordinaires Union Avicole et Coin de Terre et Foyer	1 300,00	1 350,00	1 350,00	1 400,00		
	Total 411	38 174,24	77 468,00	22 050,00	88 882,00		
3/412/	412 Sylviculture						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants	0,00	4 000,00	2 600,00	4 000,00		
603700/99001	Lubrifiants	0,00	4 000,00	2 600,00	4 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien	6 482,36	4 000,00	0,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	6 482,36	4 000,00	0,00	3 000,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608121/99002	Fournitures d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	2 937,32	5 500,00	5 500,00	7 300,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	2 937,32	5 500,00	5 500,00	7 300,00		
	- frais divers						
608122/99002	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608180/99001	Achats de plantations	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	25 515,29	44 500,00	33 000,00	64 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien divers	25 115,79	33 000,00	33 000,00	43 000,00		
	- travaux de débardage, etc.						
612200/99002	travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	10 000,00	0,00	20 000,00		
612200/99003	travaux d'entretien et de réparation matériel et outillage domaine forestier	399,50	1 500,00	0,00	1 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	392,03	600,00	300,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	392,03	600,00	300,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
615212/99001	frais activités pédagogiques	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
648258 G	Autres participations à des traitements	189 397,28	204 700,00	204 700,00	185 000,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat - part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier	49 989,53	40 000,00	40 000,00	20 000,00		
648258/99002 G	*rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat - salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposé forestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursement à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier	139 407,75	164 700,00	164 700,00	165 000,00		
	Total 412	224 724,28	269 300,00	246 100,00	269 900,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	600,00	225,00	600,00		
646500/99001	Permis de pêche destinés à la revente	0,00	600,00	225,00	600,00		
	Total 413	0,00	600,00	225,00	600,00		
3/430/	430 Tourisme						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
648110/99002 P	Subventions aux associations actives dans le tourisme - subside ordinaire au Syndicat d'Initiative	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
648120 P	Subventions affectées	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 600,00		
648120/99001 P	Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités - encouragement à l'embellissement des localités - prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 600,00		
	Total 430	1 000,00	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	22,66	3 500,00	1 000,00	1 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures - abris-bus, etc	22,66	3 500,00	1 000,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	133,17	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - abris-bus etc.	133,17	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 147,24	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	1 147,24	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	10 386,93	13 000,00	12 000,00	13 000,00		
616000/99001	transport collectif de personnes - organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)	10 386,93	13 000,00	12 000,00	13 000,00		
	Total 441	11 690,00	19 500,00	15 500,00	17 500,00		
	Total général 4	275 588,52	369 868,00	286 875,00	379 982,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	5 Protection de l'environnement						
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	5 391,20	8 000,00	4 000,00	59 500,00		
606352/99001	<i>Poubelles destinés à la revente</i>	5 391,20	8 000,00	4 000,00	2 500,00		
	- diminution en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes (changement de principe, plus de revente)						
606352/99002	<i>Rachat poubelles brunes et bleues (Lamesch)</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales						
	- il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposition des utilisateurs						
606352/99003	<i>Poubelles et sacs poubelles, dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement des déchets</i>	0,00	0,00	0,00	27 000,00		
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales						
	- il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposition des utilisateurs						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00		
611200/99001	<i>location conteneurs et bâches</i>	0,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	166 256,24	185 000,00	180 000,00	189 000,00		
612140/99001	<i>Collecte de déchets par entreprise privée</i>	166 256,24	185 000,00	180 000,00	189 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères et des déchets organiques (suivant décision du collège échevinal du 28 septembre 1998, suite à un soumission restreinte - approbation ministérielle du 6 octobre 1998) * évaluation pour 2015: 820 tonnes de déchets ménagers 90 tonnes de déchets encombrants 760 tonnes de déchets organiques						
	- frais d'enlèvement des TV et frigos						
	- à partir de 2012: mise en route d'un système de ramassage porte						
	à porte des déchets de verre et de papier, en contrepartie de l'abolition de la mise à disposition de bulles en ce sens.						
	Ceci va s'inscrire dans la mise en route d'un nouveau concept						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	général de ramassage des déchets en cours d'année avec comptage de la fréquence des vidanges à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
615100/99001	Campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
617100	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
617100/99001	Distribution poubelles dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- vu le besoin certain des utilisateurs en vue de changer de récipients à la mise en oeuvre d'un nouveau règlement-taxe, devant suffire aux dispositions légales						
648120 P	Subventions affectées	0,00	3 000,00	2 500,00	6 500,00		
648120/99001 P	service de conseils environnementaux à la population	0,00	3 000,00	2 500,00	6 500,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012						
	- augmentation en 2015, vu divers activités de sensibilisation en supplément						
	- reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	91 094,01	140 000,00	110 000,00	115 000,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage	91 094,01	140 000,00	110 000,00	115 000,00		
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012						
	- suivant information du gestionnaire						
648211 S	Participations à caractère général	166 590,84	183 600,00	185 640,00	176 000,00		
648211/99001 S	Frais d'incinération - SIDOR / traitement des déchets par le syndicat de compostage	130 950,84	145 000,00	150 000,00	138 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost:						
	* estimations pour 2012:						
	820 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR						
	90 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	760 tonnes de déchets organiques à 46.00EUR * prix suivant informations du SIDOR du 20 octobre 2014 et de MINETT-KOMPOST - compensation kilométrique SIDOR - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire à escompter						
648211/99002 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage	35 640,00	38 600,00	35 640,00	38 000,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST - 10.00Eur par habitant						
648212 P	Participations à caractère spécifique	854,15	0,00	0,00	0,00		
648212/99001 P	service de conseils environnementaux à la population	854,15	0,00	0,00	0,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012 - reprise de cet article à l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 510	430 186,44	524 600,00	485 140,00	569 000,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
602000	Matières consommables	0,00	500,00	0,00	0,00		
602000/99001	Produits chimiques de dératization	0,00	500,00	0,00	0,00		
	- en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
603200	Produits d'entretien	54,88	80,00	40,00	80,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	54,88	80,00	40,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	343,71	960,00	400,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange	343,71	960,00	400,00	800,00		
	Carburants	3 199,35	3 280,00	2 880,00	3 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600							
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	3 199,35	3 280,00	2 880,00	3 200,00		
603700	Lubrifiants	92,99	160,00	480,00	496,00		
603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants	92,99	160,00	480,00	496,00		
608112	Electricité	821,67	1 560,00	916,00	1 182,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	538,03	1 000,00	500,00	750,00		
	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler						
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	283,64	560,00	416,00	432,00		
608114	Chaleur	2 138,49	2 320,00	2 320,00	2 480,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 138,49	2 320,00	2 320,00	2 480,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 596,84	2 420,00	2 400,00	2 080,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du reseau	0,00	500,00	0,00	0,00		
	- achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût)						
	- en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entertien	0,00	160,00	80,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	637,55	800,00	1 600,00	960,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	959,29	960,00	720,00	960,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608122	Petit équipement	1 753,32	2 260,00	2 220,00	2 630,00		
608122/99001	<i>petit équipement pour l'entretien du reseau</i>	0,00	500,00	500,00	550,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608122/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement</i>	78,25	80,00	40,00	80,00		
608122/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - petit équipement</i>	717,67	720,00	880,00	1 040,00		
608122/99098	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage</i>	957,40	960,00	800,00	960,00		
608160	Vêtements professionnels	139,58	160,00	200,00	210,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	139,58	160,00	200,00	210,00		
612200	Entretien et réparations	15 031,99	16 640,00	18 640,00	20 100,00		
612200/99002	<i>travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation</i>	11 943,68	13 000,00	16 000,00	16 500,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de canalisation						
612200/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	602,06	800,00	400,00	800,00		
612200/99093	<i>ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations</i>	2 325,27	2 560,00	2 080,00	2 560,00		
612200/99097	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations</i>	160,98	280,00	160,00	240,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	616,14	656,00	704,00	960,00		
614100/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - assurances</i>	616,14	656,00	704,00	960,00		
621000	Rémunérations des salariés	14 248,78	14 964,00	14 800,00	16 000,00		
621000/99004	<i>*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	14 248,78	14 964,00	14 800,00	16 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
623000	Charges sociales (part patronale)	2 140,64	2 160,00	2 200,00	2 220,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 140,64	2 160,00	2 200,00	2 220,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	2 700,00	5 700,00	2 700,00		
648120/99001 P	perte de récolte - travaux d'assainissement	0,00	0,00	3 000,00	0,00		
648120/99002 P	- indemnités, suivant conventions passées entre les parties frais divers en relation avec la station d'épuration	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général	2 361,87	0,00	0,00	0,00		
648211/99002 P	frais divers en relation avec la station d'épuration	2 361,87	0,00	0,00	0,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de cet article à l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 S	Participations à caractère général	74 645,34	140 000,00	140 000,00	110 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	74 645,34	140 000,00	140 000,00	110 000,00		
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - en 2014, prise en charge de la taxe de rejet pour 2 exercices suivant informaiton du SIVEC						
	Total 520	119 185,59	190 820,00	193 900,00	165 138,00		
3/542/	542 Protection de la nature						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 419,73	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
608128/99001	activités commission de l'environnement - activités à organiser par la commission de l'Environnement et de la Santé	1 419,73	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	600,00	600,00	650,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de protection de la nature - subside à la section locale de la LNVL, suivant décision du conseil communal	0,00	600,00	600,00	650,00		
648211 S	Participations à caractère général	13 324,14	13 650,34	13 650,34	13 868,92		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - suivant information du SICONA-Ouest du 28 octobre 2014 - changement du mode de calcul suite à la mise en vigueur de nouveaux statuts conformes à la loi	13 324,14	13 650,34	13 650,34	13 868,92		
648212 S	Participations à caractère spécifique	33 750,00	70 000,00	70 000,00	71 500,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature - contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA	33 750,00	70 000,00	70 000,00	71 500,00		
	Total 542	48 493,87	85 750,34	85 450,34	87 518,92		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
606358	Autres articles manufacturés destinés à la revente	0,00	500,00	100,00	0,00		
606358/99001	acquisition de composteurs - acquisition de composteurs destinés à la revente * sensibilisation des habitants de la commune pour le compostage à l'échelle privée, par la vente d'installations y destinées à coût modéré * recette afférente aux recettes ordinaires, suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure * adaptation en 2015 de la totalité du système de gestion des déchets dans la commune, par mise en conformité avec la loi	0,00	500,00	100,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Total 590	0,00	500,00	100,00	0,00		
	Total général 5	597 865,90	801 670,34	764 590,34	821 656,92		
3/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
608121	Fournitures d'entretien	204,36	2 000,00	300,00	1 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>	204,36	2 000,00	300,00	1 500,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
612200	Entretien et réparations	5 969,71	7 000,00	3 000,00	8 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>bâtiment travaux d'entretien et réparations</i>	5 969,71	7 000,00	3 000,00	8 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach (provision en 2015 pour travaux éventuels en 2015 au niveau du presbytère)						
	Total 612	6 174,07	9 000,00	3 300,00	9 500,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	54,88	80,00	40,00	80,00		
<i>603200/99091</i>	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	54,88	80,00	40,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	343,71	960,00	400,00	800,00		
<i>603300/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange</i>	343,71	960,00	400,00	800,00		
603600	Carburants	3 199,35	3 280,00	2 880,00	3 200,00		
<i>603600/99093</i>	<i>Ventil. atelier - carburants pour véhicules</i>	3 199,35	3 280,00	2 880,00	3 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
603700	Lubrifiants	92,99	160,00	480,00	496,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	92,99	160,00	480,00	496,00		
608112	Electricité	283,64	560,00	416,00	432,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	283,64	560,00	416,00	432,00		
608114	Chaleur	2 138,49	2 320,00	2 320,00	2 480,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 138,49	2 320,00	2 320,00	2 480,00		
608121	Fournitures d'entretien	18 300,89	19 420,00	19 900,00	20 080,00		
608121/99001	fournitures d'entretien	16 704,05	17 500,00	17 500,00	18 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	160,00	80,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	637,55	800,00	1 600,00	960,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	959,29	960,00	720,00	960,00		
608122	Petit équipement	6 753,32	9 260,00	9 220,00	9 780,00		
608122/99001	petit équipement	5 000,00	7 500,00	7 500,00	7 700,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	78,25	80,00	40,00	80,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	717,67	720,00	880,00	1 040,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	957,40	960,00	800,00	960,00		
608160	Vêtements professionnels	907,29	1 040,00	1 300,00	1 365,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	907,29	1 040,00	1 300,00	1 365,00		
612200	Entretien et réparations	6 813,12	15 640,00	7 640,00	9 600,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques - nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.	3 724,81	12 000,00	5 000,00	6 000,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	602,06	800,00	400,00	800,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	2 325,27	2 560,00	2 080,00	2 560,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	160,98	280,00	160,00	240,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	616,14	656,00	704,00	960,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	616,14	656,00	704,00	960,00		
621000	Rémunérations des salariés	92 617,06	97 266,00	96 200,00	104 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	92 617,06	97 266,00	96 200,00	104 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	13 914,15	14 040,00	14 300,00	14 430,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	13 914,15	14 040,00	14 300,00	14 430,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>frais conventions CFL</i>	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général	795,45	0,00	0,00	0,00		
<i>648211/99001 P</i>	<i>frais conventions CFL</i>	795,45	0,00	0,00	0,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de cet article à l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 621	146 830,48	165 882,00	157 000,00	168 903,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	7 697,48	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien</i>	7 697,48	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
608122	Petit équipement	5 736,74	15 000,00	15 000,00	10 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>petit équipement</i>	5 736,74	15 000,00	15 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	0,00	750,00	200,00	700,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière	0,00	750,00	200,00	700,00		
612300	Contrats de maintenance	4 275,06	4 500,00	4 400,00	4 500,00		
612300/99002	Contrats de maintenance pour les feux tricolores	4 275,06	4 500,00	4 400,00	4 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	subvention aux association / sécurité routière	150,00	150,00	150,00	150,00		
	Total 622	17 859,28	22 900,00	21 750,00	17 850,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	109,77	160,00	80,00	160,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	109,77	160,00	80,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	687,42	1 920,00	800,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	687,42	1 920,00	800,00	1 600,00		
603600	Carburants	6 398,71	6 560,00	5 760,00	6 400,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	6 398,71	6 560,00	5 760,00	6 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603700	Lubrifiants	185,99	320,00	960,00	992,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	185,99	320,00	960,00	992,00		
603800	Autres fournitures consommables	16 716,18	17 500,00	15 000,00	17 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	16 716,18	17 500,00	15 000,00	17 000,00		
608112	Electricité	567,27	1 120,00	832,00	864,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	567,27	1 120,00	832,00	864,00		
608114	Chaleur	4 276,99	4 640,00	4 640,00	4 960,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	4 276,99	4 640,00	4 640,00	4 960,00		
608121	Fournitures d'entretien	4 813,64	6 840,00	5 800,00	6 160,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	1 619,97	3 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entertien	0,00	320,00	160,00	320,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 275,09	1 600,00	3 200,00	1 920,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 918,58	1 920,00	1 440,00	1 920,00		
608122	Petit équipement	4 012,63	5 020,00	3 940,00	5 160,00		
608122/99002	petit équipement	506,00	1 500,00	500,00	1 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	156,50	160,00	80,00	160,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 435,34	1 440,00	1 760,00	2 080,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 914,79	1 920,00	1 600,00	1 920,00		
608160	Vêtements professionnels	1 326,03	1 520,00	1 900,00	1 995,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 326,03	1 520,00	1 900,00	1 995,00		
612200	Entretien et réparations	12 902,16	33 280,00	62 280,00	52 200,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations	6 725,55	26 000,00	57 000,00	45 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2014: augmentaiton par rapport à la normale, vu la mise en oeuvre de travaux de modifications de passages pour piétons à certains endroits à Dippach et de la mise en service d'un ralentisseur à Bettange, rue de la Gare - en 2015: de même travaux exceptionnels, dans le cadre de la réparation de trottoirs à Schouweiler et de travaux à réaliser en parralèlle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par les P. et T.						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	1 204,11	1 600,00	800,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	4 650,54	5 120,00	4 160,00	5 120,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	321,96	560,00	320,00	480,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 232,28	1 312,00	1 408,00	1 920,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 232,28	1 312,00	1 408,00	1 920,00		
621000	Rémunérations des salariés	135 363,39	142 158,00	140 600,00	152 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	135 363,39	142 158,00	140 600,00	152 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
623000	Charges sociales (part patronale)	20 336,06	20 520,00	20 900,00	21 090,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	20 336,06	20 520,00	20 900,00	21 090,00		
	Total 624	208 928,52	242 870,00	264 900,00	272 501,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	227,27	400,00	400,00	420,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	227,27	400,00	400,00	420,00		
	- éclairage des morgues						
608121	Fournitures d'entretien	108,74	5 000,00	1 500,00	2 500,00		
608121/99001	bâtiment - Fournitures d'entretien	0,00	2 500,00	1 000,00	1 000,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien	108,74	2 500,00	500,00	1 500,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	600,00	850,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	0,00	1 000,00	500,00	750,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608122/99002	infrastructures - petit équipement	0,00	500,00	100,00	100,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
608160	Vêtements professionnels	1 116,66	1 280,00	1 600,00	1 680,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 116,66	1 280,00	1 600,00	1 680,00		
612200	Entretien et réparations	9 197,16	17 500,00	7 500,00	11 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	268,61	2 500,00	500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
612200/99002	- entretien des morgues - nettoyage régulier des morgues par tiers <i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>	8 928,55	15 000,00	7 000,00	10 000,00		
621000	- mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008 - entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988) Rémunérations des salariés	113 990,22	119 712,00	118 400,00	128 000,00		
621000/99004	<i>*ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	113 990,22	119 712,00	118 400,00	128 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	17 125,11	17 280,00	17 600,00	17 760,00		
623000/99004	<i>*ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle</i>	17 125,11	17 280,00	17 600,00	17 760,00		
648211 S	Participations à caractère général	425,28	447,24	450,00	450,00		
648211/99001 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire</i> - participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant	425,28	447,24	450,00	450,00		
	Total 626	142 190,44	163 119,24	148 050,00	163 160,00		
3/627/	627 Ateliers						
617100	Personnel intérimaire	43 335,00	45 000,00	45 000,00	47 200,00		
617100/99001	<i>Proactif - personnel ouvriers temporaires</i> - embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins	43 335,00	45 000,00	45 000,00	47 200,00		
622000	Autre personnel	26 668,92	21 500,00	21 500,00	27 500,00		
622000/99001	<i>*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers</i> - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été (modalités suivant délibérations du conseil communal)	26 668,92	21 500,00	21 500,00	27 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
623000	Charges sociales (part patronale)	297,89	300,00	250,00	300,00		
623000/99001	*salaires des étudiants charges patronales - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été (modalités suivant délibérations du conseil communal)	297,89	300,00	250,00	300,00		
624000	Pensions complémentaires	29 939,67	31 000,00	31 000,00	32 000,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles - suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud	29 939,67	31 000,00	31 000,00	32 000,00		
	Total 627	100 241,48	97 800,00	97 750,00	107 000,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	109,77	160,00	80,00	160,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	109,77	160,00	80,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	687,43	1 920,00	800,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange	687,43	1 920,00	800,00	1 600,00		
603600	Carburants	6 398,71	6 560,00	5 760,00	6 400,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	6 398,71	6 560,00	5 760,00	6 400,00		
603700	Lubrifiants	185,99	320,00	960,00	992,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	185,99	320,00	960,00	992,00		
608112	Electricité	1 911,93	3 320,00	1 932,00	2 364,00		
608112/99001	bâtiment - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - entretien des réservoirs	98,77	500,00	300,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	- tva (17%) comprise (72.65EUR)						
608112/99002	réseau - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 245,89	1 700,00	800,00	1 000,00		
	- frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public						
	- tva à 145.30EUR comprise						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	567,27	1 120,00	832,00	864,00		
608114	Chaleur	4 276,99	4 640,00	4 640,00	4 960,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	4 276,99	4 640,00	4 640,00	4 960,00		
608121	Fournitures d'entretien	26 772,09	30 840,00	25 300,00	27 160,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- entretien des réservoirs						
	- tva (17%) comprise (145.30EUR)						
608121/99002	réseau - fournitures d'entretien	23 578,43	26 000,00	20 000,00	22 000,00		
	- robinetterie, tuyauterie, compteurs etc.						
	- tva (17%) comprise (3.196.58EUR)						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	320,00	160,00	320,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 275,08	1 600,00	3 200,00	1 920,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 918,58	1 920,00	1 440,00	1 920,00		
608122	Petit équipement	3 563,45	5 020,00	3 640,00	5 160,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	0,00	500,00	100,00	500,00		
	- entretien des réservoirs						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608122/99002	- tva (17%) comprise (72.64EUR) réseau- petit équipement	56,82	1 000,00	100,00	500,00		
608122/99091	- tva (17%) comprise (72.64EUR) Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	156,51	160,00	80,00	160,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 435,33	1 440,00	1 760,00	2 080,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 914,79	1 920,00	1 600,00	1 920,00		
608160	Vêtements professionnels	348,96	400,00	500,00	525,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	348,96	400,00	500,00	525,00		
612200	Entretien et réparations	8 424,86	16 380,00	8 780,00	12 200,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations	1 949,25	3 100,00	500,00	1 500,00		
612200/99002	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - tva (17%) comprise (217.54EUR) réseaux - travaux d'entretien et de réparation	299,00	6 000,00	3 000,00	3 500,00		
612200/99091	- tva (17%) comprise (508.54EUR) - en 2014: nettoyage étendu des conduites Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	1 204,11	1 600,00	800,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	4 650,54	5 120,00	4 160,00	5 120,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	321,96	560,00	320,00	480,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 232,28	1 312,00	1 408,00	1 920,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 232,28	1 312,00	1 408,00	1 920,00		
621000	Rémunérations des salariés	35 621,95	37 410,00	37 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	35 621,95	37 410,00	37 000,00	40 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 351,60	5 400,00	5 500,00	5 550,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 351,60	5 400,00	5 500,00	5 550,00		
648120 P	Subventions affectées	17 705,40	76 500,00	76 500,00	78 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable	17 705,40	76 500,00	76 500,00	78 000,00		
	- En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour.						
	- Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013						
648211 S	Participations à caractère général	280 148,68	295 000,00	295 000,00	300 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable	280 148,68	295 000,00	295 000,00	300 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich						
	- tva au taux superréduit de 3% incluse (8.737,86EUR)						
	- prix suivant information du SES						
	* pour fourniture dans réservoir: 1.00EURO/m3						
	* pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3						
	Total 630	392 740,09	485 182,00	467 800,00	486 991,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	45 328,48	57 500,00	47 000,00	45 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	45 328,48	57 500,00	47 000,00	45 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS						
	- une légère diminution est escomptée pour 2014, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	750,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
608121/99001	infrastructures - fournitures d'entretien - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	750,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	0,00	500,00	0,00	0,00		
608122/99001	infrastructures - petit équipement - éclairage public: armatures et tubes - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	500,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	16 023,93	21 600,00	21 600,00	20 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage - éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale	16 023,93	21 600,00	21 600,00	20 000,00		
	Total 640	61 352,41	80 350,00	68 600,00	65 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité	197,00	500,00	300,00	500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	197,00	500,00	300,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	39,23	500,00	150,00	200,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dans le cadre des locaux à la rue Tajel	39,23	500,00	150,00	200,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	57,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs - frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage	57,46	100,00	100,00	100,00		
612200	Entretien et réparations	215,43	1 500,00	100,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	215,43	1 500,00	100,00	1 500,00		
	<i>- dans le cadre des locaux à la rue Tajel</i>						
	Total 650	509,12	2 600,00	650,00	2 300,00		
	Total général 6	1 076 825,89	1 269 703,24	1 229 800,00	1 293 205,00		
3/740/	7 Santé						
	740 Services de santé publique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	1 000,00	200,00	500,00		
608128/99001	<i>autres fournitures d'entretien et de petits équipements</i>	0,00	1 000,00	200,00	500,00		
	<i>- menues dépenses en relation avec le service de prise de sang</i>						
	<i>- organisation de séances d'information en faveur de la population en ce qui concerne des sujets de santé publique à partir de 2013</i>						
648110 P	Subventions non affectées	550,00	400,00	350,00	400,00		
648110/99001 P	<i>Subside Croix Rouge</i>	550,00	400,00	350,00	400,00		
	<i>- subside à la Croix Rouge (section locale)</i>						
	<i>- subside propre à l'exercice: 350€</i>						
	<i>- en supplément manque à gagner de 200€ de 2012</i>						
	Total 740	550,00	1 400,00	550,00	900,00		
	Total général 7	550,00	1 400,00	550,00	900,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	954,64	500,00	500,00	550,00		
608122/99001	<i>achat materiel cours loisirs</i>	954,64	500,00	500,00	550,00		
	<i>- matériel pour cours du soir</i>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 186,28	1 500,00	1 300,00	1 500,00		
608128/99001	frais d'organisations vacances loisirs	1 186,28	1 500,00	1 300,00	1 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 366,00	2 000,00	1 600,00	2 000,00		
615212/99001	Frais vacances loisirs	1 366,00	2 000,00	1 600,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	1 217,36	1 400,00	800,00	1 200,00		
615241/99001	fête de clôture "vacances-loisirs"	1 217,36	1 400,00	800,00	1 200,00		
	- frais d'organisation						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 483,20	1 600,00	1 700,00	1 700,00		
616000/99001	transport excursions vacances loisir	1 483,20	1 600,00	1 700,00	1 700,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
622000	Autre personnel	4 808,52	5 400,00	5 400,00	5 600,00		
622000/99001	*salaires des étudiants, encadrement vacances loisirs	4 808,52	5 400,00	5 400,00	5 600,00		
	- frais de personnel (moniteurs), en relation avec l'organisation des activités de "Vacances-Loisirs"						
623000	Charges sociales (part patronale)	52,91	100,00	80,00	100,00		
623000/99001	*salaire des étudiants charges patronales, encadrement vacances loisirs	52,91	100,00	80,00	100,00		
642800	Autres indemnités	4 389,76	12 100,00	12 500,00	12 800,00		
642800/99001	indemnités cours loisirs (sport, culture)	4 389,76	12 100,00	12 500,00	12 800,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
	- adjonction de plusieurs cours à grande envergure						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99002 P	Subventions action vacances-loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 810	15 458,67	24 600,00	23 880,00	25 450,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
603200	Produits d'entretien	0,00	500,00	0,00	2 500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis - en 2015: acquisition de matériel de peinture	0,00	500,00	0,00	2 500,00		
608112	Electricité	7 576,12	8 650,00	8 275,00	8 750,00		
608112/99001	terrain de football - Electricité destinée à la consommation propre - éclairage du local du football et du terrain	5 489,92	6 500,00	6 000,00	6 500,00		
608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre	2 086,20	2 150,00	2 275,00	2 250,00		
608113	Gaz de canalisation	7 957,50	10 700,00	8 200,00	8 300,00		
608113/99001	terrain de football - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre - chauffage du local du football	7 957,50	10 700,00	8 200,00	8 300,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 831,08	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	1 831,08	2 000,00	2 000,00	2 100,00		
608122	Petit équipement	0,00	2 500,00	600,00	1 000,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collègue échevinal	0,00	500,00	0,00	0,00		
608122/99002	infrastructures- petit équipement - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	0,00	2 000,00	600,00	1 000,00		
608160	Vêtements professionnels	209,37	240,00	300,00	315,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	209,37	240,00	300,00	315,00		
612200	Entretien et réparations	15 326,28	21 000,00	21 000,00	23 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments locaux du football et du tennis - nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012	6 688,28	6 000,00	7 000,00	8 000,00		
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures terrain de football et courts de tennis	8 638,00	15 000,00	14 000,00	15 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	21 373,17	22 446,00	22 200,00	24 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	21 373,17	22 446,00	22 200,00	24 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	3 210,96	3 240,00	3 300,00	3 330,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	3 210,96	3 240,00	3 300,00	3 330,00		
	Total 821	57 484,48	72 276,00	66 875,00	74 295,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
603200	Produits d'entretien	0,00	500,00	0,00	0,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - hall sportif à Schouweiler - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	500,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	12 517,21	12 900,00	13 650,00	13 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - hall sportif à Schouweiler	12 517,21	12 900,00	13 650,00	13 500,00		
608113	Gaz de canalisation	16 421,66	17 630,00	15 580,00	17 630,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - hall sportif à Schouweiler	16 421,66	17 630,00	15 580,00	17 630,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608121	Fournitures d'entretien	106,26	2 000,00	100,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - hall sportif à Schouweiler	106,26	2 000,00	100,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	221,61	1 500,00	750,00	1 550,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - hall sportif à Schouweiler	221,61	500,00	500,00	550,00		
608122/99002	matériel- petit équipement - acquisition spécifiques diverses - mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif	0,00	1 000,00	250,00	1 000,00		
608160	Vêtements professionnels	488,54	560,00	700,00	735,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillemant- salariés à tâche manuelle	488,54	560,00	700,00	735,00		
612200	Entretien et réparations	32 970,44	35 500,00	35 500,00	34 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers, diminution des heures de nettoyage par tiers à l'école, en échange	32 970,44	34 500,00	35 500,00	34 500,00		
612200/99002	travaux d'entretien et réparations du matériel sportif - mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	49 870,72	52 374,00	51 800,00	56 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	49 870,72	52 374,00	51 800,00	56 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 492,23	7 560,00	7 700,00	7 770,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	7 492,23	7 560,00	7 700,00	7 770,00		
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	0,00	100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
646700/99001	taxe de cabarétage - en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif	0,00	100,00	0,00	100,00		
	Total 822	120 088,67	130 624,00	125 780,00	132 785,00		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	185 240,91	181 714,74	158 274,13	187 696,09		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI - participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine - suivant information du syndicat PIMODI	185 240,91	181 714,74	158 274,13	187 696,09		
	Total 823	185 240,91	181 714,74	158 274,13	187 696,09		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	6 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99001	matériel de sport - petit équipement - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler	0,00	6 000,00	500,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	648,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petit équipement - e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"	648,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations matériel de sport - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collègue échevinal	0,00	1 500,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
615241	Frais de réception	1 523,92	3 000,00	3 000,00	5 500,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants - activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)	1 523,92	3 000,00	3 000,00	5 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	34 700,00	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives - subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub - subside à discerner dans le cadre du mérite sportif - en 2013: subside de 25.000.-Eur en faveur de l'UCD, dans le cadre de l'organisation du championnat de cyclisme (suivant du conseil communal de ce jour)	34 700,00	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
	Total 825	36 872,52	22 500,00	15 500,00	19 000,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603200	Produits d'entretien	186,57	500,00	250,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - produits d'entretien	186,57	500,00	250,00	500,00		
608112	Electricité	15 075,17	10 000,00	16 500,00	17 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)	15 075,17	10 000,00	16 500,00	17 500,00		
608113	Gaz de canalisation	24 183,61	28 000,00	22 000,00	26 750,00		
608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage	24 183,61	28 000,00	22 000,00	26 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608121	Fournitures d'entretien	1 276,06	3 000,00	1 300,00	5 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	1 126,56	2 000,00	1 200,00	2 000,00		
	- produits d'entretien						
608121/99002	fonctionnement - fournitures d'entretien	149,50	1 000,00	100,00	3 000,00		
	- menus frais d'investissement						
	- en 2015: 2 frigos et remise à niveau du stock de couverts						
608122	Petit équipement	366,36	5 500,00	6 000,00	2 700,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	67,93	500,00	500,00	500,00		
	- produits d'entretien						
608122/99002	fonctionnement - petit équipement	298,43	5 000,00	5 500,00	2 200,00		
	- menus frais d'investissement						
608160	Vêtements professionnels	348,96	400,00	500,00	525,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	348,96	400,00	500,00	525,00		
612200	Entretien et réparations	17 300,88	19 000,00	18 000,00	19 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	17 300,88	19 000,00	18 000,00	19 000,00		
	- à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie						
	- augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge						
	- adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012						
612300	Contrats de maintenance	503,32	700,00	550,00	650,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour l'ascenseur	503,32	700,00	550,00	650,00		
	- centre culturel Norbert SASSEL						
621000	Rémunérations des salariés	35 621,95	37 410,00	37 000,00	40 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	35 621,95	37 410,00	37 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000	Charges sociales (part patronale)	5 351,60	5 400,00	5 500,00	5 550,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 351,60	5 400,00	5 500,00	5 550,00		
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	73,50	100,00	100,00	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	495,79	495,79		
688000/99001	remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	495,79	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange						
	- remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831	100 287,98	110 505,79	108 195,79	118 770,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
612200	Entretien et réparations	226,50	500,00	200,00	500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique	226,50	500,00	200,00	500,00		
648110 P	Subventions non affectées	5 850,00	6 850,00	6 850,00	7 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de chants et musique	5 850,00	6 850,00	6 850,00	7 000,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						
	- pas de subside en 2013 pour la chorla de Bettange, vu les activités manquantes						
648211 C	Participations à caractère général	81 850,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00		
648211/99001 C	Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune	81 850,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans el cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						
	Total 836	87 926,50	89 350,00	89 050,00	89 500,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	308,30	1 000,00	600,00	1 000,00		
<i>618110/99001</i>	<i>acquisition de publications luxembourgeoises</i>	308,30	1 000,00	600,00	1 000,00		
	Total 837	308,30	1 000,00	600,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608122	Petit équipement	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>fonds pour l'acquisition d'oeuvres d'art (report des années précédentes)</i>	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	357,63	5 000,00	750,00	5 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais de fonctionnement commission archives</i>	357,63	5 000,00	750,00	5 000,00		
	Total 838	357,63	7 000,00	750,00	5 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	89,26	500,00	500,00	500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>autres fournitures manifestations culturelles</i>	89,26	500,00	500,00	500,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						
615241	Frais de réception	6 999,47	16 500,00	10 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241/99001	Manifestations culturelles - frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année	6 999,47	16 500,00	10 000,00	15 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	2 350,00	4 250,00	3 000,00	4 350,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel - subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, le cas échéant Kabarä Pepperoni - éventuellement adjonction de nouvelles sociétés	1 600,00	2 500,00	2 500,00	2 600,00		
648110/99002 P	subvention - mérite culturel - subside à discerner dans le cadre du mérite culturel	0,00	500,00	0,00	500,00		
648110/99004 P	subsides anniversaires - liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000 - en 2014: Procol	750,00	1 250,00	500,00	1 250,00		
	Total 839	9 438,73	21 250,00	13 500,00	19 850,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	1 510,03	3 000,00	2 000,00	2 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 510,03	3 000,00	2 000,00	2 500,00		
608113	Gaz de canalisation	19 832,28	22 500,00	18 000,00	20 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	19 832,28	22 500,00	18 000,00	20 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	4 001,18	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dépenses diverses	4 001,18	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	500,00	200,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
608122/99001	bâtiment - petit équipement - dépenses diverses	0,00	500,00	200,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	12 104,59	13 000,00	8 600,00	11 400,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - travaux d'entretien - y compris mesures contre l'écoulement d'eau de pluie par la façade du clocher à Sprinkange en 2013 - en 2014 et 2015: nouvelle horloge-mère pour église de Bettange, entretien divers à ce niveau dans les autres églises	12 104,59	13 000,00	8 600,00	11 400,00		
612300	Contrats de maintenance	191,21	300,00	200,00	250,00		
612300/99001	contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange	191,21	300,00	200,00	250,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	7 000,00	8 000,00	7 000,00		
648120/99001 P	Participation au déficit de la fabrique d'église - prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de l'article 3/850/648220/99001 vers l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	7 000,00	8 000,00	7 000,00		
648220 P	Participations au déficit	8 372,14	0,00	0,00	0,00		
648220/99001 P	*Participation au déficit de la fabrique d'église - prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de cet article à l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	8 372,14	0,00	0,00	0,00		
	Total 850	46 011,43	49 300,00	38 000,00	44 650,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	2 443,01	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
608122/99001	fêtes publiques - petit équipement - en cas de besoin	2 443,01	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	30 448,53	31 000,00	30 000,00	31 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques - vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation - dépenses élevée à partir de 2007, vu la modification des modal. de la fête nationale, combinée le cas échéant avec la rencontre du jumelage	30 448,53	31 000,00	30 000,00	31 000,00		
642800	Autres indemnités	5 732,00	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
642800/99001	Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités - personnes qui assurent le service lors des réceptions	5 732,00	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
	Total 860	38 623,54	43 000,00	40 000,00	43 000,00		
	Total général 8	698 099,36	753 120,53	680 404,92	760 996,88		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603200	Produits d'entretien	1 406,10	1 500,00	500,00	1 000,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours	1 406,10	1 500,00	500,00	1 000,00		
603500	Fournitures de bureau	7 192,86	7 500,00	8 500,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - pour tous les cycles	7 192,86	7 500,00	8 500,00	8 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	3 151,80	3 300,00	3 300,00	3 500,00		
606310/99001	sachet St Nicolas	3 151,80	3 300,00	3 300,00	3 500,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	33 220,73	45 000,00	35 000,00	35 000,00		
606353/99001	livres de classe	33 220,73	45 000,00	35 000,00	35 000,00		
608112	Electricité	18 510,50	20 400,00	21 400,00	21 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	18 510,50	20 400,00	21 400,00	21 500,00		
608113	Gaz de canalisation	31 152,57	33 570,00	28 420,00	33 570,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	31 152,57	33 570,00	28 420,00	33 570,00		
608121	Fournitures d'entretien	7 263,45	11 500,00	8 000,00	11 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	4 530,42	7 000,00	4 500,00	7 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	2 733,03	4 500,00	3 500,00	4 000,00		
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	5 872,22	68 200,00	52 700,00	67 700,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	1 290,33	2 500,00	2 500,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	0,00	500,00	200,00	500,00		
608122/99005	machines de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99006	meublier	1 479,06	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	- acquisition de mobilier pour cycles 1-4						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608122/99007	<i>Matériel sportif</i>	3 102,83	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	<i>précoce - matériel pédagogique</i>	0,00	3 700,00	3 000,00	3 700,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce						
	* acquisition de matériel didactique et de jeux						
	* prix de fin d'année						
608122/99012	<i>préscolaire - matériel pédagogique</i>	0,00	16 000,00	12 000,00	16 000,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe						
	- 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
	- frais en relation avec de cours d'initiation à la musique						
608122/99013	<i>primaire - matériel pédagogique</i>	0,00	32 500,00	26 000,00	32 500,00		
	- matériel didactique	13.000					
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.)	8.500					
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
608160	Vêtements professionnels	1 954,15	2 240,00	2 800,00	2 940,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	1 954,15	2 240,00	2 800,00	2 940,00		
612200	Entretien et réparations	124 196,82	139 000,00	138 500,00	144 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école</i>	123 676,57	138 000,00	138 000,00	143 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste						
	- divers travaux						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique</i>	520,25	1 000,00	500,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	7 813,54	12 300,00	15 500,00	12 800,00		
612300/99001	<i>Contrats de maintenance pour les ascenseurs</i>	1 134,77	1 300,00	1 200,00	1 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
612300/99002	- ascenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4) <i>Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique</i>	6 678,77	11 000,00	14 300,00	11 500,00		
615241	- contrat d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école - maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design) Frais de réception	1 019,73	1 200,00	1 200,00	1 250,00		
615241/99001	<i>manifestations école</i> - diverses manifestation de l'école soutenues par la commune	1 019,73	1 200,00	1 200,00	1 250,00		
621000	Rémunérations des salariés	199 482,88	275 296,00	274 100,00	293 000,00		
621000/99001	* <i>rémunération de base-fonctionnaires</i>	0,00	65 800,00	66 900,00	69 000,00		
621000/99004	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 * <i>Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	199 482,88	209 496,00	207 200,00	224 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	29 968,92	46 040,00	47 800,00	48 580,00		
623000/99001	* <i>rémunération charges patronales-fonctionnaires</i>	0,00	15 800,00	17 000,00	17 500,00		
623000/99004	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 * <i>Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle</i>	29 968,92	30 240,00	30 800,00	31 080,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	5 411,23	2 500,00	2 500,00	2 600,00		
641000/99001	<i>licences informatiques</i> - frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis)	5 411,23	2 500,00	2 500,00	2 600,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	3 942,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648212/99001 C	<i>Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune</i>	3 942,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - éventuellement prise en charge de minerval d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales						
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	904 241,16	1 008 000,00	1 007 254,07	1 010 000,00		
<i>648251/99001 G</i>	<i>*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant</i>	904 241,16	1 008 000,00	1 007 254,07	1 010 000,00		
	- à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire - suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons - pour 2015: pas d'augmentation substantielle, malgré indications suivant circulaire ministérielle, alors que le contingent de la commune a fortement diminué						
	Total 910	1 385 801,65	1 682 546,00	1 652 474,07	1 701 940,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	844,11	1 100,00	700,00	1 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire</i>	844,11	1 100,00	700,00	1 000,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	3 500,00	0,00	0,00		
<i>611200/99001</i>	<i>locations cours informatiques</i>	0,00	3 500,00	0,00	0,00		
	- e.a. location d'ordinateurs pour cours d'initiation à l'informatique, le cas échéant en 2013						
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 520,54	3 600,00	3 255,00	3 600,00		
<i>613484/99001</i>	<i>Honoraires médicaux</i>	3 520,54	3 600,00	3 255,00	3 600,00		
	- honoraires du médecin scolaire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	6 735,41	34 250,00	23 250,00	45 200,00		
615212/99002	Frais - Excursions Cycle 1 précoce - frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	706,80	750,00	750,00	2 000,00		
615212/99003	Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire - frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	2 257,80	2 500,00	2 500,00	6 000,00		
615212/99004	Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire - frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	3 770,81	4 000,00	5 000,00	7 000,00		
615212/99005	Frais Lasep et excursions extraordinaires - voyages divers, tels que séjour au Cap d'Agde et en Eiffel, pour les élèves du cycle 4, etc.	0,00	27 000,00	15 000,00	30 200,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	273 416,50	306 500,00	299 500,00	309 150,00		
616000/99001	Transport scolaire - suivant soumission du 26 juillet 2013, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2013/14 et s.: - bus Dippach: 66.290,24 Eur - bus Bettange: 66.290,24 Eur - bus Schouweiler: 58.297,78 Eur - bus Sprinaknge: 43.767,22 Eur - bus vers piscine: 15.024,96 Eur - bus vers hall sportif (précoce): 2.292,84 Eur - bus vers forêt: 318,40 Eur * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2013, ils sont à majorer des hausses légales intervenues (pas d'augmentaiton de TVA en 2015)	254 024,15	267 000,00	260 000,00	266 000,00		
616000/99002	Transport - Excursions Cycle 1 précoce - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	1 161,90	1 500,00	1 500,00	2 550,00		
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire	4 468,14	4 500,00	4 500,00	6 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire	13 762,31	21 500,00	21 500,00	22 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99005	transport Lasep et excursions extraordinaires	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- voyages divers, tels que séjour au Cap d'Agde et en Eiffel, pour les élèves du cycle 4, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	24 820,84	26 200,00	26 200,00	26 500,00		
621000/99003	*rémunération de base: salariés à tâche intellectuelle	24 820,84	26 200,00	26 200,00	26 500,00		
	- surveillantes bus scolaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	3 795,26	4 100,00	4 000,00	4 100,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	3 795,26	4 100,00	4 000,00	4 100,00		
	- surveillantes bus scolaire						
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	14 000,00	10 000,00	12 000,00		
642300/99001	indemnités diverses (LASEP, séances de lecture...)	0,00	14 000,00	10 000,00	12 000,00		
	- frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre						
642800	Autres indemnités	0,00	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
642800/99001	indemnités cours pour adultes	0,00	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique)						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivmeent en vertu de décisions du conseil comnual						
648110 P	Subventions non affectées	1 050,00	1 100,00	1 100,00	1 150,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF	750,00	800,00	800,00	850,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648110/99002 P	Subventions LASEP	300,00	300,00	300,00	300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général	1 035,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648211/99001 P</i>	<i>participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale</i>	1 035,00	0,00	0,00	0,00		
	- subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- reprise de cet article à l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648330 P	Aides aux enfants	0,00	1 900,00	270,00	1 750,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention parents enfants dyslexiques</i>	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00		
	- le cas échéant des soutiens financiers de l'association SOS-LRS (pour enfants dyslexiques), vu la fréquentation par deux élèves de la commune (suivant délibér. du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- plus de demande les dernières années						
<i>648330/99002 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>	0,00	500,00	270,00	350,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	Total 930	315 217,66	400 750,00	372 775,00	409 050,00		
	Total général 9	1 701 019,31	2 083 296,00	2 025 249,07	2 110 990,00		
	TOTAL GENERAL	6 619 144,68	8 052 999,98	7 465 872,46	8 290 983,03		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	5 300 000,00	0,00	9 100 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal</i>	0,00	5 300 000,00	0,00	9 100 000,00		
	<i>- emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice</i>						
	Total 180	0,00	5 300 000,00	0,00	9 100 000,00		
	Total général 1	0,00	5 300 000,00	0,00	9 100 000,00		
	2 Protection sociale						
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
169280 C	Autres participations aux frais	2 593,13	4 400,00	400,00	30 000,00		
<i>169280/12001 C</i>	<i>remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach</i>	2 593,13	4 400,00	400,00	30 000,00		
	<i>- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet à réaliser de concert entre les communes en question)</i>						
	<i>- approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999</i>						
	<i>- frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier</i>						
	<i>- en 2015: remise en état de la place de jeux de la crèche</i>						
	Total 242	2 593,13	4 400,00	400,00	30 000,00		
	Total général 2	2 593,13	4 400,00	400,00	30 000,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
1/320/	320 Services de secours						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/320/	320 Services de secours						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	297,50	157 500,00	156 310,00	2 000,00		
163000/11002 G	subsidés d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies	297,50	2 500,00	1 310,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers)						
163000/12003 G	subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule TLF 2000 STA	0,00	155 000,00	155 000,00	0,00		
	- suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 20 décembre 2012						
263220	Véhicules spéciaux	0,00	0,00	34 300,00	7 000,00		
263220/99001	vente de véhicules automoteurs - vente d'un fourgon d'incendie type KTLF	0,00	0,00	34 300,00	0,00		
	- en 2014: vente d'un fourgon d'incendie de type KTLF						
263220/99002	vente d'un véhicule d'incendie type GW	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
	- en 2015: vente dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule de type TSF, afin de garder la cohérence dans le parc automobile du service d'incendie						
	Total 320	297,50	157 500,00	190 610,00	9 000,00		
	Total général 3	297,50	157 500,00	190 610,00	9 000,00		
1/411/	4 Affaires économiques						
161000 G	411 Agriculture						
161000 G	Terrains et constructions	24 151,76	0,00	0,00	0,00		
161000/13001 G	subside de l'Etat : prolongation chemin rural " in Suosgarten "	24 151,76	0,00	0,00	0,00		
	- suivant travaux exécutés en 2013						
261100	Terrains	0,00	2 875,00	2 875,00	24 178,50		
261100/14001	échange de fonds à Bettange au lieu-dit "hannert der Millen"	0,00	1 025,00	1 025,00	0,00		
	- échange avec M. Gatton BRAUN de Bettange, en suivant le compromis afférent						
261100/14002	cession de fonds communaux au lieu-dit "hannert der Millen"	0,00	1 850,00	1 850,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
261100/15001	- cession de fonds communaux à Madame SCHMIT-WELLONG de Bettange, suivant compromis afférent <i>Cession de fonds communaux au lieu-dit "op Kierkelt" et " beim Mühlenkreuz"</i>	0,00	0,00	0,00	24 178,50		
	- cession de fonds à M. Joel GILLES, en suivant la procédure à parfaire						
	Total 411	24 151,76	2 875,00	2 875,00	24 178,50		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	29 680,82	0,00	0,00	124 000,00		
161000/99001 G	<i>subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers</i>	29 680,82	0,00	0,00	124 000,00		
	en 2013: - 80% de la dépense engagée dans le cadre de travaux exécutés en 2012 en 2015: 80% de la dépense engagée dans les travaux reportés de 2014						
	Total 412	29 680,82	0,00	0,00	124 000,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
169100/99001	<i>remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune</i>	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune						
	Total 422	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
1/449/	449 Autres systèmes de transport						
261100	Terrains	39 763,08	0,00	0,00	0,00		
261100/13001	<i>Cession fonds CFL</i>	39 763,08	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/449/	449 Autres systèmes de transport						
	- suivant compromis de vente d'emprises appartenant à la commune à l'Etat dans le cadre du chantier de mise à double voie de la ligne ferroviaire Pétange-Luxembourg (approbation du compromis le 12 novembre 2008 par le conseil communal, l'acte afférent restant à rédiger)						
	Total 449	39 763,08	0,00	0,00	0,00		
	Total général 4	93 595,66	3 875,00	2 875,00	149 178,50		
1/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 500,00</i>		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€)						
	Total 520	0,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 B	Terrains et constructions	98 840,00	0,00	7 455,00	0,00		
<i>161000/11004 B</i>	<i>subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++</i>	<i>98 840,00</i>	<i>0,00</i>	<i>7 455,00</i>	<i>0,00</i>		
	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions pèrvues aux dépenses extraordinaires (part de 'UE)						
161000 G	Terrains et constructions	49 420,00	0,00	3 727,50	0,00		
<i>161000/11003 G</i>	<i>subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++</i>	<i>49 420,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 727,50</i>	<i>0,00</i>		
	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions pèrvues aux dépenses extraordinaires (part de l'Etat)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/541/	541 Diversité biologique						
	Total 541	148 260,00	0,00	11 182,50	0,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	52 507,10	662 000,00	277 000,00	385 000,00		
<i>162000/10004 G</i>	<i>subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange</i>	0,00	277 000,00	277 000,00	0,00		
<i>162000/10005 G</i>	<i>Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem</i>	52 507,10	385 000,00	0,00	385 000,00		
	<i>- suivant engagement de Minsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région</i>						
	Total 550	52 507,10	662 000,00	277 000,00	385 000,00		
	Total général 5	200 767,10	663 500,00	289 182,50	386 500,00		
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subsidés de l'Etat procédures PAP</i>	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	<i>- suivant ciculaire du Ministère de l'Intérieur du 8 juillet 2008, N°: 2692</i>						
	Total 611	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
1/621/	621 Places publiques						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	7 950,00	0,00	0,00	0,00		
<i>168000/13002 P</i>	<i>indemnité compensatoire PAP Kneip</i>	7 950,00	0,00	0,00	0,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	275 000,00		
<i>169280/99002</i>	<i>Participation d'un promoteur à la voirie vers l'école - remboursement de fonds avancés</i>	0,00	0,00	0,00	275 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/621/	621 Places publiques						
	- dans le cadre de travaux de voirie pour un PAP qui sont avancés par la commune, étant dissociables des travaux de voirie vers la nouvelle école - suivant convention avec le promoteur						
	Total 621	7 950,00	0,00	0,00	275 000,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
<i>169280/99001</i>	<i>participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * en 2013: rue Nic. Calmes * en 2014: Cité Haard						
	Total 624	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR) - tva au montant de 43.69EUR comprise						
	Total 630	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	86 000,00		
<i>168000/99001 P</i>	<i>Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP</i>	0,00	0,00	0,00	86 000,00		
	- en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	34 750,00	0,00	0,00	0,00		
261100/13001	Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue de Limpach - régularisation d'une situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant compromis entre les parties du 8 juillet 2008, l'acte notarié restant à intervenir	34 750,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 650	34 750,00	0,00	0,00	86 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	226 350,00	279 000,00	280 890,00	585 000,00		
168000/99001 G	soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement - comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur - en 2013: subside afférent à 2012 - en 2014: subside afférent à 2013 - en 2015: subside afférent à 2014	226 350,00	279 000,00	280 890,00	585 000,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	42 500,00	180 000,00	180 000,00	15 000,00		
169222/99001	taxes d'infrastructure - propriétaire - délibération du 6 novembre 2007: * par unité affectée à l'habitation: 2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute 2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute 3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute * par unité affectée à toute autre destination: 2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute	42 500,00	180 000,00	180 000,00	15 000,00		
	Total 690	268 850,00	459 000,00	460 890,00	600 000,00		
	Total général 6	311 550,00	480 500,00	472 390,00	972 500,00		
1/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	20 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/810/	810 Loisirs						
161000/10005 G	Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un "Boltzplatz" dans la commune	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Total 810	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	181 000,00	32 000,00		
161000/10007 G	subside de l'Etat (Ministère des Sports) pour l' aménagement d'un terrain d'entrainement de football synthétique et réaménagement du terrain existant à Schouweiler	0,00	0,00	181 000,00	32 000,00		
	Total 821	0,00	0,00	181 000,00	32 000,00		
	Total général 8	0,00	0,00	181 000,00	52 000,00		
1/910/	9 Enseignement						
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	1 054 012,00	1 000 000,00		
161000/08002 G	Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire	0,00	0,00	1 027 712,00	1 000 000,00		
161000/12023 G	*subside de l'Etat-réfection de la façade de l'école préscolaire	0,00	0,00	26 300,00	0,00		
	- suivant engagements de Monsieur el Ministre de l'Intérieur, du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	639 081,13	639 081,13	865 890,00		
292300/99001	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	0,00	639 081,13	639 081,13	865 890,00		
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche) et suivant décision du conseil à venir						
	Total 910	0,00	639 081,13	1 693 093,13	1 865 890,00		
	Total général 9	0,00	639 081,13	1 693 093,13	1 865 890,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	TOTAL GENERAL	608 803,39	7 248 856,13	2 829 550,63	12 565 068,50		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	12 000,00	9 800,00	0,00		
223500/14007	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique - nouvelle machine à copier - pour les services adminstraitfs de la commune, vu la vétusté de l'ancienne machine	0,00	12 000,00	9 800,00	0,00		
	Total 120	0,00	12 000,00	9 800,00	0,00		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	35 475,00	44 525,00	5 000,00	72 000,00		
211000/06001	établissement d'un système d'information géographique (SIG) pour la commune - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (94.814,00EUR ht.) - le but de la réalisation de ce projet est de donner au responsa bles de la commune un outil preformant de gestion et de planification, en combinaison avec les études à réaliser au niveau du réseau d'assainissement et du réseau des eaux potables - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 77.224,06Eur - dépesne en 2008: 40.237;83Eur - en 2013 et 2014, mise à jour du système et adjonction d'un volet "gestion des cimetières"	21 923,56	18 076,44	0,00	0,00		
211000/93001	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR	13 551,44	26 448,56	5 000,00	72 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR Dépesne en 2013: 13.551,44EUR - subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformtié avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2015: modification poncutuelle du PAG (divers et définition de quartiers existants) et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
223500/15001	Acquisition imprimante performante pour le service technique	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique						
	Total 130	35 475,00	44 525,00	5 000,00	80 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	315,00	500,00	500,00	660,00		
238180/99001 O	fonds de roulement en vue d'alimenter le nouvel office social commun	315,00	500,00	500,00	660,00		
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social nouvellement créé, auquel la commune de Dippach participe						
	Total 180	315,00	500,00	500,00	660,00		
	Total général 1	35 790,00	57 025,00	15 300,00	80 660,00		
	2 Protection sociale						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/223/	223 Repas sur roues						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
222100/15003	appareils de chauffage des menus	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- dans le cadre de la mise en route d'un système de fourniture avec l'association SERVIOR						
	Total 223	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100	Installations techniques	8 499,27	16 500,73	1 000,00	15 000,00		
222100/13002	Crèche - divers travaux	8 499,27	16 500,73	1 000,00	15 000,00		
	- divers travaux de mise à jour, parlophone et modification des installations sanitaires						
	Total 241	8 499,27	16 500,73	1 000,00	15 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	9 421,50	20 000,00	35 000,00	0,00		
211000/13027	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants - frais d'études	9 421,50	20 000,00	35 000,00	0,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MEN en cours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00		
221311/15021	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MEN en cours						
	- tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€						
223410	Mobilier	9 755,21	0,00	0,00	0,00		
223410/13007	Mobilier : acquisition 80 chaises + séparations de volumes	9 755,21	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- suivant besoins et demandes du Ministère de la Famille						
	Total 242	19 176,71	20 000,00	35 000,00	1 000 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	34 564,40	15 435,60	10 000,00	0,00		
221311/09002	construction d'un home scout à disposition de la section locale de la FNEL	34 564,40	15 435,60	10 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé en date du 18 février 2009 par le conseil communal, en modification d'un devis initial - montant du devis modifié: 1.383.000,00Eur, - dépense en 2009: 112.351,99EUR - dépense en 2010: 514.912,83EUR - dépense en 2011: 635.446,21EUR - dépense en 2012: 147.184,86EUR - dépense en 2013: 34.564,40EUR - subside en conséquence inscrit aux recettes extraordinaires - projet achevé, dernières dépenses en 2013 et 2014						
	Total 259	34 564,40	15 435,60	10 000,00	0,00		
4/260/	260 Précarité sociale						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	21 105,21	21 105,21	0,00		
240000/99001	Subside à l'attention du CIGR-DiReGa pour création d'un fond de roulement	0,00	21 105,21	21 105,21	0,00		
	Total 260	0,00	21 105,21	21 105,21	0,00		
	Total général 2	62 240,38	73 041,54	67 105,21	1 030 000,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	63 299,83	3 576 700,17	1 200 000,00	4 300 000,00		
221311/11001	réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie	63 299,83	3 576 700,17	1 200 000,00	4 300 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 5.605.372,01€ - dépense en 2013: 63.299,83						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	100 720,30	770 000,00	430 000,00	350 000,00		
221313/11001	<i>Réseaux de voirie : réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie</i>	100 720,30	770 000,00	430 000,00	350 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 525.000,00€ - tva à récupérer: 6.000,-€ - dépense en 2013: 100.720,30€						
222100	Installations techniques	0,00	32 500,00	30 300,00	30 000,00		
222100/14009	<i>mise en place de installations murales avec défibrillateurs</i>	0,00	32 500,00	30 300,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise à disposition d'un système performant de réanimation en cas de besoins dans la commune, en suivant la politique menée au niveau national à ce niveau						
222100/15004	<i>Acquisition de nouveaux appareils de radiotransmission pour le service d'incendie</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
223100	Équipement de transport et de manutention	0,00	6 000,00	0,00	0,00		
223100/11002	<i>acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition de matériel de lutte contre les incendies au niveau regional</i>	0,00	6 000,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition de Monsieur l'inspecteur régional, acquisition conjointe d'un fourgon et d'un ventilateur par toutes les communes d'ela région - suivant décision du conseil communal du 21 septembre 2011						
223220	Véhicules spéciaux	3 302,69	345 097,31	328 000,00	75 000,00		
223220/12003	<i>acquisition de véhicules automoteurs - acquisition d'un véhicule d'intervention de type TLF 2000 STA</i>	3 302,69	330 097,31	328 000,00	0,00		
	- en remplacement du fourgon KTLF en service à Dippach						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	- suivant décision de principe du conseil communal du 30 novembre 2012 et soumission en conséquence, commande passée en 2013						
223220/14010	- subside en conséquence au recettes extraordinaires <i>transformation du véhicule KTLF en TSF</i>	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
	- projet suspendu vu la proposition d'acquérir un fourgon neuf de type TSF, sur base d'une camionnette pour permis de conduire B						
223220/15005	<i>Acquisition d'un véhicule d'incendie de type TSF</i>	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	- vu la vétusté de l'ancien engin, suivant procédure prévue par l'autorité supérieure						
240000	Subvention d'investissement en capital	2 562,26	1 000,00	0,00	1 000,00		
240000/99001	<i>subsides en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes</i>	2 562,26	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- subsides à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	169 885,08	4 731 297,48	1 988 300,00	4 756 000,00		
	Total général 3	169 885,08	4 731 297,48	1 988 300,00	4 756 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	97,75	20 402,25	1 000,00	0,00		
211000/13004	<i>Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Hard et rue de bettange : frais d'études</i>	97,75	20 402,25	1 000,00	0,00		
	- études et frais de géomètre pour emprises						
221100	Terrains	8 161,61	8 000,00	0,00	3 302,50		
221100/13001	<i>emprises chemin rural " in Suosgarten " + frais notaire + frais géomètre</i>	8 161,61	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
221100/14030	Acquisition d'emprises, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la cité Haard et la rue de Bettange à Dippach (Roulemenn) - suivant actes à passer le moment venu - en cas de besoin	0,00	8 000,00	0,00	1 500,00		
221100/15028	Echange de fonds avec M. Gilles Joël au lieu dit " Unter Hoeltges Riech " - soulte - suivant compromis en cette affaire et acte à passer - dans le cadre de parfaire le réseau de pistes cyclables	0,00	0,00	0,00	1 802,50		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	80 505,85	250 000,00	0,00	304 000,00		
221313/13001	prolongation d'un chemin rural " in Suosgarten " à Schouweiler (+- 300 m) - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural	80 505,85	0,00	0,00	0,00		
221313/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Haard et rue de Bettange (+- 650 m) - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	0,00	100 000,00	0,00	150 000,00		
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	0,00	90 000,00	0,00	92 000,00		
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empiérement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu - de concert avec la commune de Bascharage	0,00	60 000,00	0,00	62 000,00		
	Total 411	88 765,21	278 402,25	1 000,00	307 302,50		
4/412/	412 Sylviculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 520,39	25 000,00	25 000,00	0,00		
211000/13006	Frais d'études: Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel" - dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé par le	2 520,39	25 000,00	25 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
	conseil communal en juin 2014						
221100	Terrains	0,00	3 000,00	5 500,00	3 000,00		
221100/14015	acquisition de fonds forestiers à Dippach au lieu dit "Golbusch"	0,00	3 000,00	5 500,00	3 000,00		
	- suivant acte passé en 2014 avec un propriétaire et transaction à passer avec un autre en cours d'exercice, afin de parfaire le réseau des chemins forestiers						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	42 666,17	355 000,00	1 000,00	424 000,00		
221313/13006	Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel"	0,00	200 000,00	1 000,00	204 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé en juin 2014						
221313/99001	Construction de chemins forestiers	42 666,17	155 000,00	0,00	220 000,00		
	- en 2013: construction d'un chemin au "Bettingerbësch", d'une longueur de 550m, suivant devis à approuver le moment venu						
	- en 2015: construction de chemins forestiers au lieux-dits "Golbusch", "Haard" et "Wuesen", suivant devis approuvés le 24 octobre 2014, report de 2014 et construction de chemins au lieux-dits "Hals" et "Kierchepad", suivant devis à approuver en cours d'exercice						
	- selon le plan de gestion des forêts communales de 2014 et 2015						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	20 000,00	22 000,00	0,00		
223210/14014	acquisition d'un véhicule pour le service forestier	0,00	20 000,00	22 000,00	0,00		
	Total 412	45 186,56	403 000,00	53 500,00	427 000,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100	Installations techniques	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
222100/06002	réseau gaz - travaux d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- travaux de génie civil à mettre en oeuvre pour l'extension réseau à gaz et pour satisfaire aux conditions d'adhésion fixées par convention, approuvée par le conseil communal le 8.4.1993, approuvée le 30 avril 1993, par arrêté grand-ducal						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif	Budget de 2015	Budget rectificatif	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100/99001	<i>préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers</i>	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursemnt y relatif						
	Total 422	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	3 248,00	14 000,00	14 000,00	15 000,00		
221323/99001	<i>acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes)</i>	3 248,00	14 000,00	14 000,00	15 000,00		
	- vitrines d'affichage en 2013 et aménagement d'un nouvel abris en 2014 sur RN5 à l'issue de Dipach						
	Total 441	3 248,00	14 000,00	14 000,00	15 000,00		
4/449/	449 Autres systèmes de transport						
221100	Terrains	0,00	4 500,00	4 316,00	0,00		
221100/13012	<i>Acquisitions fonds / empises dans le cadre du chantier CFL</i>	0,00	4 500,00	4 316,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Pétange-Luxembourg, suivant compromis approuvés par le conseil communal le 28 avril 2008 et actes à passer le moment venu						
	Total 449	0,00	4 500,00	4 316,00	0,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	19 696,07	0,00	0,00	0,00		
211000/13009	<i>Frais d'études: PAP Hall sapeurs pompiers et service technique et plan directeur ZBEP + ZAE</i>	19 696,07	0,00	0,00	0,00		
	- suivant demande du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'approbation du projet afférent						
	Total 470	19 696,07	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 4	156 895,84	702 402,25	72 816,00	751 802,50		
	5 Protection de l'environnement						
4/510/	510 Gestion des déchets						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	35 000,00	0,00	0,00		
<i>223500/99001</i>	<i>infrastructure informatique de comptage ou de pesage des poubelles</i>	0,00	35 000,00	0,00	0,00		
	- suivant projet de mise en route d'un nouveau concept de ramassage des immondices: * comptage des vidanges - le concept actuel d'enlèvement des ordures ne prévoit pas d'équipements de la sorte, facturation sur base du volume des récipients						
	Total 510	0,00	35 000,00	0,00	0,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	60 000,00	0,00	45 000,00		
<i>211000/06003</i>	<i>réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune</i>	0,00	50 000,00	0,00	35 000,00		
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau - en 2012: réalisation du dossier technique assainissement ,						
<i>211000/12005</i>	<i>acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem</i>	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre du PAP en question, dont la procédure d'approbation reste à approuver, frais à rembourser partiellement par le lotisseur						
<i>211000/90800/3</i>	<i>études rendement station d'épuration</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- étude réalisée par le SIVEC et T.R.-Engineering, en vue de résoudre certains problèmes au niveau du fonctionnement de la station d'épuration						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
<i>221313/15007</i>	<i>divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange</i>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	- vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs						
222100	Installations techniques	299 820,45	523 179,55	228 000,00	615 240,00		
<i>222100/11003</i>	<i>participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schifflange</i>	298 659,30	188 340,70	200 000,00	120 000,00		
	- suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€						
	- subside en conséquence aux recettes extraordinaires						
<i>222100/12006</i>	<i>ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch)</i>	1 161,15	194 838,85	0,00	194 000,00		
	- suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange						
<i>222100/13022</i>	<i>réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem</i>	0,00	20 000,00	0,00	30 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre d'un PAP, dont la procédure d'approbation reste à approuver						
	- frais d'étude prévus à l'article 4/520/211000/12005						
<i>222100/13023</i>	<i>réalisation de travaux de canalisation route de Luxembourg (hauteur maison 115)</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- en vue de raccorder un avaloir à la canalisation, afin d'éviter des inondations vers des fonds et maisons privées, par temps de pluie						
<i>222100/13025</i>	<i>travaux de réparation de la canalisation à Dippach au niveau de la RN5</i>	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00		
<i>222100/14005</i>	<i>réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange</i>	0,00	46 000,00	0,00	61 240,00		
	- vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
	- subside de l'Etat possible						
<i>222100/14016</i>	<i>construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre</i>	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, à faire au niveau de l'adaptation des infrastructures						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat						
222100/15006	Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice						
222100/15008	Réfection vis d'archimède station d'épuration	0,00	0,00	0,00	64 000,00		
	- vu les besoins, en attendant que la station soit mise hors service lors du raccordement à la STEP de Schiffflange (SIVEC)						
	Total 520	299 820,45	583 179,55	228 000,00	685 240,00		
4/541/	541 Diversité biologique						
221100	Terrains	199 637,59	22 362,41	16 000,00	0,00		
221100/13013	Acquisitions fonds life +	199 637,59	22 362,41	16 000,00	0,00		
	- suivant actes passé et à passer, respectivement compromis passés en 2012 avec les Fabriques d'Eglise de Bettange et de Schouweiler, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires)						
	Total 541	199 637,59	22 362,41	16 000,00	0,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
211000/15010	Réalisation d'un bilan énergétique territorial	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	- dans le cadre de l'adhésion au Pacte-Climat						
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	17 000,00	17 000,00	30 000,00		
221200/14017	restauration de prairies maigres et mares - NATURA 2000	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/14018	protection d'une bande écologique (clôture à refaire)	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/15011	Mise en Ouvre de mesures de protection de biotopes particulières (création de mares - panneaux de signalisation)	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00		
221323/14019	panneaux d'informations à aménager à Schouweiler Schéifferwee	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
238120/99001 S	apport en capital en faveur du SICONA-OUEST	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
	- suivant demande du SICONA-Ouest, dans le cadre de la construction d'un immeuble administratif à Olm						
	Total 542	0,00	38 200,00	38 200,00	37 500,00		
	Total général 5	499 458,04	678 741,96	282 200,00	722 740,00		
4/621/	6 Logements et équipements collectifs						
	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains	106 161,06	80 752,60	76 500,00	100 000,00		
221200/11005	remise en état de diverses clôtures dans le cadre de plusieurs places de jeux	0,00	11 000,00	13 500,00	0,00		
	- vu les besoins						
221200/12008	aménagement de terrains - travaux d'investissement (par entreprise privée) - travaux de plantation à réaliser au niveau de divers places publiques	29 913,66	6 000,00	3 000,00	0,00		
	- y compris au niveau de certains PAP (Im Dudel)						
221200/99001	aménagement des places de jeux dans la commune	76 247,40	63 752,60	60 000,00	100 000,00		
	- travaux divers						
	- dépenses antérieures:						
	2001: 11.989,81 EUR						
	2003: 32.503,56 EUR						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	2004: 39.997,00 EUR 2005: 20.000,00 EUR 2006: 18.641,50 EUR 2008: 8.230,55 EUR 2009: 9.542,30 EUR 2011: 3.475,36 EUR - en 2014: deux places de jeu, dont une à Dippach - en 2015: place de jeux crèche et derrière l a Mairie						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	6 400,00		
221313/15027	Acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes	0,00	0,00	0,00	6 400,00		
	- provision pour l'acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes, dans le cadre de la propoagation de l'idée de la mobilité douce, en vue de donner aux intéressés la possibilité de se rendre à des emplacements stratégiques de la commune en vélo						
	Total 621	106 161,06	80 752,60	76 500,00	106 400,00		
4/622/	622 Circulation						
222100	Installations techniques	0,00	20 000,00	19 000,00	12 000,00		
222100/11006	installation de panneaux - indicateurs de vitesse et aménagement d'éclairages supplémentaires pour certaines passages pour piétons	0,00	20 000,00	19 000,00	12 000,00		
	- 2 panneaux en 2015						
	Total 622	0,00	20 000,00	19 000,00	12 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	24 055,81	5 944,19	7 000,00	22 000,00		
211000/12014	étude à réaliser en vue de la mise en place de zones 30 km/h dans la commune de Dippach	24 055,81	5 944,19	7 000,00	0,00		
	- suivant contrat d'ingénieur passé avec T.r.-Engineering en 2012						
211000/15013	Etude en ce qui concerne le réaménagement du croisement rue du moulin - RN5 à Sprinkange	0,00	0,00	0,00	22 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	- en vue d'une réalisation de feux rouges						
221100	Terrains	29 054,39	93 000,00	16 000,00	52 000,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises	29 054,39	68 000,00	16 000,00	52 000,00		
	en 2013 2014 et 2015: - dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange: 35.000€ - dans le cadre de l'aménagement d'un abris-bus à Dippach (RN5): 10.000€ - dans le cadre de projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange: 45.000€ - dans le cadre du chemin entre Bettange et Limpach: 10.000€						
221100/12010	acquisition de terrains - acquisition de fonds à incorporer dans le domaine public en vertu de la loi sur l'aménagement communal	0,00	25 000,00	0,00	0,00		
	- en 2015: acquisition de fonds dépassant la tranche de 25% à incorporer gratuitement dans le domaine public, en suivant les dispositions légales, au niveau du lotissement-PAP "Kiberg" à Schouweiler-Sprinkange						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	906 417,50	1 482 533,10	1 220 000,00	903 000,00		
221313/04001	redressement du chemin communal entre les localités de Bettange et de Limpach (partie qui incombe à la commune de Dippach)	10 334,12	0,00	0,00	0,00		
221313/09003	réfection complète de la voirie et des réseaux au niveau du lotissement Galgenberg à Dippach	143 438,18	0,00	0,00	0,00		
	- lotissement "Galgenberg", y compris réfection revêtement chaussée et trottoirs, suivant devis approuvé en date du 12 novembre 2008 par le conseil communal au montant de 1.675.000,- EUR - refection de la conduite d'eau, montant de la TVA déductible: 4.500,00EUR - achèvement des travaux en 2013 et dernière dépenses						
221313/10004	réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveua lotissement Haard à Bettange	502 381,89	942 618,11	996 000,00	190 000,00		
	- suivant devis approuvé le 29 mers 2010 au montant de 3.100.000,00€ - suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires) - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 6.000,00EUR						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/11008	- achèvement des travaux en 2014/15 <i>réfection de la rue Nic Calmes à Sprinkange</i>	165 075,47	34 924,53	32 000,00	0,00		
221313/12011	- suivant devis approuvé le 3 décembre 2010 au montant de 1.100.000,00€ - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 3.000,00€ - achèvement des travaux en 2013 et dernière dépense <i>réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange</i>	0,00	250 000,00	100 000,00	563 000,00		
221313/12012	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00€ (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes) - modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proosées par les P. et Ch, suivanrt décisuiou du conseil communal du 10 juin 2013 - augmentaiton probable du coût vu déplacement des réseaux d'alimentaiton vers la chaussée, initialement prévus dans la bade cyclable, à la demande du MDDI <i>réaménagement de la rue des Tisserands à Schouweiler</i>	0,00	18 990,46	0,00	0,00		
221313/12013	<i>voirie - travaux d'investissement (par entreprises privées) - réfection du revêtement de la rue de Landiras à Schouweiler</i>	44 311,71	0,00	0,00	0,00		
221313/12014	<i>travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans la commune de Dippach</i>	0,00	144 000,00	0,00	150 000,00		
221313/13007	- suivant études à réaliser et devis en conséquence <i>remise en état des trottoirs longeant la RN5 à Schouweiler</i>	14 979,96	0,00	0,00	0,00		
221313/13008	- suivant devis <i>raclage rue Hiel / Bettange + raccordement réseau gaz</i>	25 896,17	0,00	0,00	0,00		
221313/14006	- suivant devis <i>réfection du revêtement de la rue du cimetière à Dippach</i>	0,00	92 000,00	92 000,00	0,00		
	Total 624	959 527,70	1 581 477,29	1 243 000,00	977 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains	79 267,74	65 732,26	37 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221200/12015	travaux de réparation et de remise en état du mur de clôture du cimetière de Bettange	79 267,74	45 732,26	37 000,00	0,00		
	- suivant devis vu son état menaçant de tomber en ruine						
221200/14021	aménagement d'un "Beschkerfecht"	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/02001	agrandissement et réaménagement du cimetière de Bettange	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	56 000,00		
221313/15014	Mise en Place de columbariums pour les cimetières à Schouweiler et Sprinkange	0,00	0,00	0,00	56 000,00		
222100	Installations techniques	9 948,65	10 000,00	0,00	15 000,00		
222100/14001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Schouweiler	0,00	10 000,00	0,00	15 000,00		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
222100/99001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Bettange	9 948,65	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
	Total 626	89 216,39	75 732,26	37 000,00	91 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 064,00	0,00	0,00	0,00		
221311/13011	Mesures pour stabiliser le dépôt Forrett	4 064,00	0,00	0,00	0,00		
	- vu les besoins						
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	17 000,00		
222200/15015	Bennes pour camion Mercedes	0,00	0,00	0,00	17 000,00		
	- vu les besoins, 2 benes						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	190 000,00	169 000,00	27 500,00		
223210/14004	acquisition camion pour l'atelier communal	0,00	170 000,00	169 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223210/14020	- en particulier véhicule pour le combat du gel et autres besoins, suivant soumission à passer <i>véhicule à acquérir pour la conciergerie</i>	0,00	20 000,00	0,00	27 500,00		
	- éventuellement version électrique						
223300	Outillage	31 633,27	12 500,00	12 500,00	38 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition d'outillage pour les ouvriers</i>	31 633,27	12 500,00	12 500,00	38 000,00		
	- y compris broyeur pour branchages en 2013, divers équipements - montants élevé en 2015, vu pas de mise à jour de machines en 2014						
	Total 627	35 697,27	202 500,00	181 500,00	82 500,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	30 000,00	20 000,00		
211000/06004	<i>réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée</i>	0,00	50 000,00	30 000,00	20 000,00		
	- mesures à mettre en oeuvre en vu de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.) - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.) - afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement) - première tranche en 2006 - en 2014:dossier technique imposé par la loi						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	100 000,00	100 000,00	1 007 000,00		
221311/12017	<i>réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach</i>	0,00	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00		
	- suivant devis approuvé en août 2014 tva (17%), comprise au montant de 170.000,00EUR						
221311/15017	<i>Nettoyage Bassins d'eau par firme tierce</i>	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
222100	Installations techniques	28 745,45	50 000,00	0,00	50 000,00		
222100/13026	<i>ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprises privées) - réparation d'une fuite d'eau majeure à Dippach-Gare</i>	28 745,45	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/14022	acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Total 630	28 745,45	200 000,00	130 000,00	1 077 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	49 834,68	50 000,00	50 000,00	100 000,00		
222100/13024	modification éclairage publique en LED	49 834,68	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	- exécution en plusieurs tranches (divers travaux en 2015)						
222100/15022	Renforcement de l'éclairage des passages pour piétons dans la commune	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 640	49 834,68	50 000,00	50 000,00	100 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	226 350,00	279 000,00	280 890,00	585 000,00		
291500/99001	Dotation au fonds de réserve pacte logement	226 350,00	279 000,00	280 890,00	585 000,00		
	- comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire						
	- alimentation du fonds de réserve, via cet article						
	- en 2013: subside afférent à 2012						
	- en 2014: subside afférent à 2013						
	- en 2015: subside afférent à 2014						
	Total 690	226 350,00	279 000,00	280 890,00	585 000,00		
	Total général 6	1 495 532,55	2 489 462,15	2 017 890,00	3 030 900,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221100	Terrains	6 965,14	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
221100/10005	acquisition fonds à Bettange dans le cadre de l'aménagement d'un " Boltzplatz " - suivant compromis passé en 2011 et acte à recevoir	6 965,14	0,00	0,00	0,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	230 901,42	11 098,58	19 000,00	0,00		
221200/10005	aménagement d'un Boltzplatz dans la commune - suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010, au montant arrondi de 215.000,00€	230 901,42	11 098,58	19 000,00	0,00		
	Total 810	237 866,56	11 098,58	19 000,00	0,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221200	Agencements et aménagements de terrains	643 529,53	416 470,47	542 000,00	0,00		
221200/10007	aménagement d'un terrain d'entraînement pour les besoins de l'étoile sportive de Schouweiler - suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010 au montant de 1.010.000,00- achèvement des travaux en 2014	643 529,53	416 470,47	542 000,00	0,00		
	Total 821	643 529,53	416 470,47	542 000,00	0,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	12 500,00	0,00	0,00		
211000/12020	acquisition de brevets, logiciels, plans, études,etc - concept énergétique à élaborer au niveau du centre culturel de Dippach	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/13022	acquisition de brevets, logiciels, plans, études,etc - concept énergétique à élaborer au niveau du centre culturel de Bettange - à élaborer ultérieurement dans le cadre du pacte-climat	0,00	12 500,00	0,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	91 402,66	188 564,86	36 000,00	85 000,00		
221311/10009	divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune - suivant devis, divers travaux depuis certaines années(carrelage, installation d'unraccordement TV, installation	25 321,95	69 678,05	6 000,00	70 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	de fondations pour panneaux publicitaire, mise place de rideaux, renouvellement sonorisation CCD, mesures d'amélioration de l'acoustique salle au 2e étage du CCD, renouvellement de l'ascenseur, marquise etc.), remise en peinture de la salle des fêtes à Bettange, fenêtre CCB à réparer, beamer, écran, etc. - réparation majeure des fenêtres en bois du centre culturel de Dippach, divers						
221311/12020	<i>réalisation de la mise en conformité du centre culturel de Dippach en ce qui concerne la sécurité</i>	0,00	75 000,00	0,00	0,00		
	- suivant étude réalisée à ce niveau et devis à approuver en cours d'exercice						
221311/14002	<i>nettoyage façade Mairie</i>	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
	- vu les besoins						
221311/14003	<i>rénovation Café um Bur</i>	0,00	20 000,00	17 000,00	0,00		
	- vu les besoins, en particulier suite aux effets des fumeurs						
221311/14025	<i>mise en place d'un local de stockage près du centre culturel de Dippach</i>	4 967,52	0,00	0,00	0,00		
	- local préfabriqué, vu les besoins						
221311/90001	<i>construction d'une nouvelle mairie et d'une nouvelle salle de musique à Schouweiler</i>	61 113,19	8 886,81	13 000,00	0,00		
	- étant donné que ni la Mairie actuelle, ni la salle de musique ne sont adaptées aux besoins actuels - suivant devis définitif, approuvé par le conseil communal le 13 août 2001, au montant de 224.013.567.-F, soit 5.553.151.27EUR (approbation par autorité supérieure le 8 octobre 2001, N°: D/3/2001 - dépense en 2000: 1.120.000.-LUF, soit 27.764.07EUR - dépense en 2001: 38.174,74EUR - dépense en 2002: 807.619,15EUR - dépense en 2003: 1.421.254,76EUR - dépense en 2004: 2.526.116,73EUR - dépense en 2005: 995.243,00EUR - dépense en 2006: 408.005,58EUR - dépense en 2007: 69.890,93EUR - dépenses en 2008: 121.534,43EUR - dépense en 2009: 4.370,00EUR - dépense en 2010: 1.359,09EUR - dépenses en 2012: 25.078,45EUR - achèvement des travaux en 2004 - viennent s'ajouter par rapport au devis initial: * installation photovoltaïque: 238.143,40EUR, suivant devis approuvé par le conseil communal le 30.07.2003,						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	(la mise en place de cette installation sera comptabilisée à l'article 4/0800/2123/003, pour des raisons pratiques) * diverses installations techniques: 30.000,00EUR (central téléphonique, projecteur, etc.) * mobilier: 190.000,00EUR * sculpture extérieure et diverses oeuvres: 80.000,00EUR * d'une manière générale hausse globale de l'ordre de 2,5% à prévoir, vu l'augmentation des prix - en 2007: divers aménagements supplémentaires - en 2008: e.a. réfection du bassin de la fontaine vu un problème d'étanchéité - subside de la part du Ministère de l'Intérieur, engagé au montant total de 1.947.712,00EUR, à liquider à titre de 80% suivant les disponibilités budgétaires et titre de 20% après le décompte (réf.: 2.0150, le 16 décembre 2002) - en 2013: aménagement d'un bureau en supplément pour le service technique par modification d'un garage						
222100	Installations techniques	4 352,75	17 500,00	0,00	0,00		
222100/13014	Parkings mairie - Installation de deux barrières automatiques	4 352,75	17 500,00	0,00	0,00		
	- afin de réglementer l'accès vers le parking, en vue de garantir un emplacement de stationnement aux visiteurs de la commune - de même une barrière vers le parking derrière la Mairie - en cas de besoin						
223800	Autres installations	2 067,00	4 000,00	4 000,00	20 000,00		
223800/99001	acquisition de biens d'investissement divers	2 067,00	4 000,00	4 000,00	20 000,00		
	- suivant besoin - adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël						
	Total 831	97 822,41	222 564,86	40 000,00	105 000,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	662,64	1 500,00	1 460,00	1 000,00		
240000/99001	subsidés pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale	662,64	1 500,00	1 460,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Total 836	662,64	1 500,00	1 460,00	1 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	804,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages</i>	<i>804,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>3 000,00</i>		
	- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 838	804,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels						
240000	Subvention d'investissement en capital	503,24	0,00	0,00	0,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Allocation d'un subside à l'association locale "Schuller Fénkelcher" pour l'acquisition d'éléments d'uniformes</i>	<i>503,24</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	- suivant décision du conseil communal du 17 juillet 2013						
	Total 839	503,24	0,00	0,00	0,00		
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 011,72	40 000,00	0,00	0,00		
<i>221311/12021</i>	<i>mise en place d'une nouvelle installation de chauffage pour l'église de Dippach</i>	<i>2 011,72</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
<i>221311/13015</i>	<i>église de Sprinkange - remise en peinture façade</i>	<i>0,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	- vu son mauvais état, suivant devis						
	Total 850	2 011,72	40 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié	Budget de 2015	Budget rectifié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 8	983 200,10	694 633,91	603 460,00	109 000,00		
	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	420 767,30	5 132 706,89	3 550 000,00	6 620 000,00		
221311/08002	<i>école fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire</i>	407 889,70	5 043 110,30	3 550 000,00	6 610 000,00		
	- suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)						
	- montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€						
	- tva déductible pour installations d'eau: 20.000.-€						
221311/13021	<i>rénovation WC hand. école centrale</i>	0,00	12 721,59	0,00	0,00		
221311/13025	<i>travaux de toiture container A + B</i>	12 877,60	0,00	0,00	0,00		
221311/14027	<i>nouvelle porte d'entrée école centrale</i>	0,00	61 500,00	0,00	0,00		
	- vu son état de vétusté avancé, suivant devis						
221311/14028	<i>réfection plafond du hall d'entrée de l'école (plafond acoustique)</i>	0,00	15 375,00	0,00	0,00		
	- afin d'améliorer les propriétés acoustiques et le confort des usagers, suivant devis						
	- plafond du préau de l'école						
221311/15020	<i>Travaux de peinture dans les salles de l'école (cycle 1)</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	1 100 000,00	623 000,00	2 032 000,00		
221313/11013	<i>réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler</i>	0,00	1 100 000,00	623 000,00	2 032 000,00		
	- suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux)						
	- montant du devis: 2.810.000,00€						
	- tva à récupérer: 6.000.-€ (conduites d'eau)						
	- viennent s'ajouter à ce devis, les frais de voirie avancés pour un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un PAP (chantier non dissociable du chantier de voirie de l'école), remboursement prévu aux recettes extraordinaires						
223410	Mobilier	0,00	4 000,00	2 000,00	0,00		
223410/99001	<i>mobilier scolaire</i>	0,00	4 000,00	2 000,00	0,00		
	- suivant besoins						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2013	Montants autorisés en 2014	Budget rectificié	Budget de 2015	Budget rectificié	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
223500	Matériel informatique (hardware)	13 024,04	27 000,00	27 000,00	20 500,00		
223500/99001	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	13 024,04	27 000,00	27 000,00	20 500,00		
	- mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe - machines et logiciels - en 2013: certains ordinateurs remplacés - en 2014: entre autres tableaux informatisés pour travail en classe - en 2015: poursuite du programme						
223800	Autres installations	0,00	7 000,00	6 500,00	0,00		
223800/14008	installation d'un four céramique	0,00	7 000,00	6 500,00	0,00		
	- pour les classees du cycle 1.2.						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	22 339,14	22 339,14	0,00		
240000/14026	subside en la faveur de la fabrique d'église de Schouweiler - participation démolition immeuble	0,00	22 339,14	22 339,14	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la voirie d'accès vers le nouveau site scolaire, participation vu la nécessité de démolition due partiellement à ces travaux, suivant décision du conseil communal du 6 novembre 2013						
	Total 910	433 791,34	6 293 046,03	4 230 839,14	8 672 500,00		
	Total général 9	433 791,34	6 293 046,03	4 230 839,14	8 672 500,00		
	TOTAL GENERAL	3 836 793,33	15 719 650,32	9 277 910,35	19 153 602,50		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	1 006,12	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
	Dépense globale à ventiler	1 006,12	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			40,00	60,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			160,00	240,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			160,00	240,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			320,00	480,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			320,00	480,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	1 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes- électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	17 756,07	19 000,00	19 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	17 756,07	19 000,00	19 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			9 500,00	10 000,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			9 500,00	10 000,00		
	Total des tranches imputées			19 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	12 440,94	14 000,00	14 000,00	15 500,00		
	Dépense globale à ventiler	12 440,94	14 000,00	14 000,00	15 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			7 000,00	7 750,00		
3/831/608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			7 000,00	7 750,00		
	Total des tranches imputées			14 000,00	15 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Ecoles et complexe sportif - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	41 724,02	45 500,00	45 500,00	45 000,00		
	Dépense globale à ventiler	41 724,02	45 500,00	45 500,00	45 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 15,00%- 15,00%			6 825,00	6 750,00		
3/259/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 10,00%- 10,00%			4 550,00	4 500,00		
3/821/608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre 5,00%- 5,00%			2 275,00	2 250,00		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 30,00%- 30,00%			13 650,00	13 500,00		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 40,00%- 40,00%			18 200,00	18 000,00		
	Total des tranches imputées			45 500,00	45 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Ecoles et complexe sportif - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	40 052,84	38 000,00	38 000,00	43 000,00		
	Dépense globale à ventiler	40 052,84	38 000,00	38 000,00	43 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 41,00%- 41,00%			15 580,00	17 630,00		
3/910/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 59,00%- 59,00%			22 420,00	25 370,00		
	Total des tranches imputées			38 000,00	43 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations de base		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base-salariés à tâche manuelle - 12 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers)	712 438,90	740 000,00	740 000,00	800 000,00		
	Dépense globale à ventiler	712 438,90	740 000,00	740 000,00	800 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			14 800,00	16 000,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			14 800,00	16 000,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			96 200,00	104 000,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			140 600,00	152 000,00		
3/626/621000/99004	ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			118 400,00	128 000,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			37 000,00	40 000,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			22 200,00	24 000,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			51 800,00	56 000,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			37 000,00	40 000,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			207 200,00	224 000,00		
	Total des tranches imputées			740 000,00	800 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle - 12 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers)	107 031,91	113 000,00	110 000,00	111 000,00		
	Dépense globale à ventiler	107 031,91	113 000,00	110 000,00	111 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 200,00	2 220,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 200,00	2 220,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%			14 300,00	14 430,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%			20 900,00	21 090,00		
3/626/623000/99004	ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			17 600,00	17 760,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			5 500,00	5 550,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%			3 300,00	3 330,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%			7 700,00	7 770,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			5 500,00	5 550,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%			30 800,00	31 080,00		
	Total des tranches imputées			110 000,00	111 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - masse d'habillement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 12 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 4.300,-€ - acquisition de vêtements de sécurité - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2014, poursuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes	6 979,12	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
	Dépense globale à ventiler	6 979,12	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			200,00	210,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			200,00	210,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			1 300,00	1 365,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			1 900,00	1 995,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			1 600,00	1 680,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			500,00	525,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			300,00	315,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			700,00	735,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			500,00	525,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			2 800,00	2 940,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	10 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - produits d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	atelier - bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	343,02	250,00	250,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler	343,02	250,00	250,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			10,00	20,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			40,00	80,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			40,00	80,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			80,00	160,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			80,00	160,00		
	Total des tranches imputées			250,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - pneus et autres pièces de rechange		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	atelier - pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	2 148,20	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 148,20	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			100,00	200,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			2 500,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	atelier- carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	19 995,96	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	19 995,96	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			720,00	800,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 880,00	3 200,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 880,00	3 200,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 760,00	6 400,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 760,00	6 400,00		
	Total des tranches imputées			18 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	atelier - lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	581,21	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
	Dépense globale à ventiler	581,21	3 000,00	3 000,00	3 100,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			120,00	124,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	496,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	496,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	992,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	992,00		
	Total des tranches imputées			3 000,00	3 100,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - assurances		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	atelier - véhicule - assurances - pour les véhicules des services de régie	3 850,88	4 400,00	4 400,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler	3 850,88	4 400,00	4 400,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 4,00%- 4,00%			176,00	240,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			704,00	960,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			704,00	960,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 408,00	1 920,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 408,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			4 400,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	1 772,73	2 600,00	2 600,00	2 700,00		
	Dépense globale à ventiler	1 772,73	2 600,00	2 600,00	2 700,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			104,00	108,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			416,00	432,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			416,00	432,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			832,00	864,00		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			832,00	864,00		
	Total des tranches imputées			2 600,00	2 700,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - chaleur		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	13 365,58	14 500,00	14 500,00	15 500,00		
	Dépense globale à ventiler	13 365,58	14 500,00	14 500,00	15 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			580,00	620,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			2 320,00	2 480,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			2 320,00	2 480,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			4 640,00	4 960,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			4 640,00	4 960,00		
	Total des tranches imputées			14 500,00	15 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	atelier - bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			20,00	40,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	160,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	160,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	320,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	320,00		
	Total des tranches imputées			500,00	1 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	atelier - bâtiment - petit équipement - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	489,07	250,00	250,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler	489,07	250,00	250,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			10,00	20,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			40,00	80,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			40,00	80,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			80,00	160,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			80,00	160,00		
	Total des tranches imputées			250,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	3 762,85	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	3 762,85	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			100,00	200,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			400,00	800,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			800,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			2 500,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	atelier - fournitures d'entretien - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	5 995,56	4 500,00	4 500,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 995,56	4 500,00	4 500,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			180,00	240,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			720,00	960,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			720,00	960,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 920,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			4 500,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - petit équipement et outillage		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	atelier - petit équipement et outillage - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	5 983,73	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 983,73	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			200,00	240,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	atelier - véhicule - fournitures d'entretien - pour l'entretien des véhicules des services de régie	3 984,66	10 000,00	10 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler	3 984,66	10 000,00	10 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			400,00	240,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 600,00	960,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 600,00	960,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 200,00	1 920,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 200,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectifié 2014	Budget de 2015	Budget rectifié 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	atelier - véhicule - petit équipement - pour l'entretien des véhicules des services de régie	4 485,43	5 500,00	5 500,00	6 500,00		
	Dépense globale à ventiler	4 485,43	5 500,00	5 500,00	6 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			220,00	260,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			880,00	1 040,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			880,00	1 040,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 080,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 760,00	2 080,00		
	Total des tranches imputées			5 500,00	6 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2014	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015	Budget rectificatif 2014	Budget de 2015
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations - pour l'entretien des véhicules des services de régie	14 532,94	13 000,00	13 000,00	16 000,00		
	Dépense globale à ventiler	14 532,94	13 000,00	13 000,00	16 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			520,00	640,00		
3/520/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 080,00	2 560,00		
3/621/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 080,00	2 560,00		
3/624/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 160,00	5 120,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 160,00	5 120,00		
	Total des tranches imputées			13 000,00	16 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

		Budget rectifié 2014		Budget 2015	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
412	Sylviculture	150 000,00	246 100,00	200 000,00	269 900,00
422	Distribution de gaz naturel	12 300,00	0,00	12 300,00	0,00
510	Gestion des déchets	327 765,00	485 140,00	406 765,00	569 000,00
520	Gestion des eaux usées	463 250,00	193 900,00	475 250,00	165 138,00
630	Alimentation en eau	693 170,00	467 800,00	706 560,00	486 991,00
822	Hals sportifs	0,00	125 780,00	446,21	132 785,00
823	Piscines	0,00	158 274,13	0,00	187 696,09

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2014

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	155 590,53	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 176 193,65	1 743 791,39		
2	Protection sociale	100 934,92	648 961,74		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	85 650,00		
4	Affaires économiques	180 250,00	286 875,00		
5	Protection de l'environnement	791 765,00	764 590,34		
6	Logements et équipements collectifs	735 965,80	1 229 800,00		
7	Santé	0,00	550,00		
8	Loisirs, culture et culte	21 595,79	680 404,92		
9	Enseignement	114 228,24	2 025 249,07		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		11 278 523,93	7 465 872,46		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2014

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	15 300,00		
2	Protection sociale	400,00	67 105,21		
3	Ordre et sécurité publics	190 610,00	1 988 300,00		
4	Affaires économiques	2 875,00	72 816,00		
5	Protection de l'environnement	289 182,50	282 200,00		
6	Logements et équipements collectifs	472 390,00	2 017 890,00		
8	Loisirs, culture et culte	181 000,00	603 460,00		
9	Enseignement	1 693 093,13	4 230 839,14		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		2 829 550,63	9 277 910,35		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 331 123,06	2 195 904,35		
2	Protection sociale	86 265,00	605 047,88		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	122 300,00		
4	Affaires économiques	251 050,00	379 982,00		
5	Protection de l'environnement	892 765,00	821 656,92		
6	Logements et équipements collectifs	762 355,80	1 293 205,00		
7	Santé	0,00	900,00		
8	Loisirs, culture et culte	22 142,00	760 996,88		
9	Enseignement	93 700,00	2 110 990,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		11 441 400,86	8 290 983,03		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 100 000,00	80 660,00		
2	Protection sociale	30 000,00	1 030 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	9 000,00	4 756 000,00		
4	Affaires économiques	149 178,50	751 802,50		
5	Protection de l'environnement	386 500,00	722 740,00		
6	Logements et équipements collectifs	972 500,00	3 030 900,00		
8	Loisirs, culture et culte	52 000,00	109 000,00		
9	Enseignement	1 865 890,00	8 672 500,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		12 565 068,50	19 153 602,50		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2014

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	11 278 523,93	2 829 550,63		
Total des dépenses	7 465 872,46	9 277 910,35		
Boni propre à l'exercice	3 812 651,47			
Mali propre à l'exercice		6 448 359,72		
Boni du compte 2013	6 120 542,65			
Mali du compte 2013				
Boni général	9 933 194,12			
Mali général		6 448 359,72		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 6 448 359,72	+ 6 448 359,72		
Boni présumé fin 2014	3 484 834,40			
Mali présumé fin 2014				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	11 441 400,86	12 565 068,50		
Total des dépenses	8 290 983,03	19 153 602,50		
Boni propre à l'exercice	3 150 417,83			
Mali propre à l'exercice		6 588 534,00		
Boni présumé fin 2014	3 484 834,40			
Mali présumé fin 2014				
Boni général	6 635 252,23			
Mali général		6 588 534,00		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 6 588 534,00	+ 6 588 534,00		
Boni définitif	46 718,23			
Mali définitif				

FONDS DE RESERVE BUDGETAIRE (article 144 loi communale)

Dotation (D) du Fonds (article 3/1390/6920) ou Recours (R) au Fonds (article 2/1390/7920) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	17/03/03	M, art. 3/1390/6920	230 246,74	230 246,74
Dotation	20/07/04	M, art. 3/1390/6920	38 908,54	269 155,28
Recours	12/12/05	T, art. 2/1390/7920	269 155,28	0,00

Compte Bancaire: LU12 0025 1540 0570 1400

Situation du Fonds au 31.12.2014: 30.12.2014

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire: 475800

Date: 6 janvier 2015

 Signature du receveur communal

FONDS DE RESERVE PACTE LOGEMENT
(article 144 loi communale; loi pacte logement du 12.12.2008)

Dotation (D) du Fonds (article 4/0710/2701/001) ou Recours (R) au Fonds (article 1/code fonctionnel/2701/001) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	17/12/10	4/690/291500/99001 (M)	198 720,00	198 720,00
Intérêts créditeurs	26/07/11	4/690/291500/99001 (M)	1 198,94	199 918,94
Intérêts créditeurs	22/02/12	4/690/291500/99001 (M)	1 626,01	201 544,95
Intérêts créditeurs	24/07/12	4/690/291500/99001 (M)	1 344,98	202 889,93
Dotation	08/02/13	4/690/291500/99001 (M)	207 630,00	411 135,08
Intérêts créditeurs	11/02/13	4/690/291500/99001 (M)	615,15	203 505,08
Intérêts créditeurs	03/07/13	4/690/291500/99001 (M)	777,22	411 912,30
Intérêts créditeurs	03/01/14	4/690/291500/99001 (M)	818,83	412 731,13
Dotation	13/01/14	4/690/291500/99001 (M)	226 350,00	639 081,13
Recours	12/05/14	1/910/292300/99001 (T)	190 322,88	448 758,25
Recours	26/05/14	1/910/292300/99001 (T)	163 501,55	285 256,70
Intérêts créditeurs	02/07/14	4/690/291500/99001 (M)	517,57	285 774,27
Recours	22/07/14	1/910/292300/99001 (T)	285 000,00	774,27
Dotation	10/10/14	4/690/291500/99001 (M)	280 890,00	281 664,27

Compte Bancaire: LU 44 0025 2540 0572 7300

Situation du Fonds au 31.12.2014: 30.12.2014

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire: 475810

Date: 6 janvier 2015

 Signature du receveur communal

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 30.12.2014

Date de l'annonce publique
de la séance 22.12.2014

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Hahn et Haas, échevins;
MM. Bosseler, Kariger, Neu, Braun, Theisen, Berger, Bleser et Meyers, conseillers; M. Elsen, secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 22.12.2014

Absents: a) excusés /
b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2014 et au budget de l'exercice 2015;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

par sept voix contre quatre voix
le budget rectifié de l'exercice 2014

| par sept voix contre quatre voix
le budget de l'exercice 2015

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 30 décembre 2014

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Commune de _____

N° _____

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région - Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes - aux fins d'apurement.

_____, le _____

Le Commissaire de district,

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,

Vu l'article 124 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2014 et le budget de l'exercice 2015 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,